

*Les catholiques français et la Première Guerre  
mondiale –  
La rentrée dans la vie politique et sociale de la République  
laïque*

*par  
Michael Hoffmann  
Dorotheenweg 8  
70771 Echterdingen  
Allemagne*

<i>Introduction</i>	3
<i>I. L'Union sacrée et les premiers rapprochements entre les catholiques français et l'État laïque</i>	4
<i>II. La collaboration quotidienne de l'Église catholique à la défense nationale</i>	7
II.1. L'expérience au front	7
II.3. La collaboration à l'arrière	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<i>III. La mobilisation des femmes – le succès du catholicisme social féminin</i>	<i>Error! Bookmark not defined.</i>
<i>IV. Catholicisme et Parlamentarisme – deux études d'un rapprochement</i>	<i>Error! Bookmark not defined.</i>
IV.1. Denys Cochin et l'Union Sacrée	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
IV.2. La Croix et la République parlementaire pendant la Première Guerre Mondiale	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<i>V. Le Pape et la guerre – le grand conflit des catholiques français</i>	<i>Error! Bookmark not defined.</i>

## **Introduction**

Ce chapitre est consacré à l'analyse du comportement des catholiques français – du clergé et des laïques – face aux effets et aux implications de la Première Guerre Mondiale. Il montrera qu'un changement réciproque des attitudes, d'une part des catholiques à l'égard de l'État laïque, d'autre part des républicains à l'égard des catholiques, s'est déroulé, dont la première conséquence après la guerre a été la naissance d'une force politique nouvelle, la Droite modérée. Bien entendu, la Droite modérée n'était pas l'expression d'une alliance de tous les républicains avec tous les catholiques. Par contre, elle n'était plus que la convergence des républicains progressistes et des catholiques libéraux<sup>1</sup>. Cependant, la naissance de cette Droite modérée avait besoin comme condition préalable une réconciliation, ou au moins un rapprochement entre les « Deux France », c'est-à-dire la France ouvertement catholique, exilée de l'intérieur et écartée des responsabilités depuis 1877, et la France explicitement républicaine et laïque sur le niveau idéologique, politique, social et culturel.

Ce rapprochement sera analysé en trois étapes. La première examinera l'attitude des catholiques face à l'Union sacrée. Elle est nécessaire, parce que l'idée de l'Union sacrée, étroitement liée à la victoire de la Marne en septembre 1914, est devenue un point de référence important, ou bien un lieu de mémoire, pour la Droite modérée dans les années 20. Les sous-chapitres deux et trois, qui constituent la deuxième étape, analyseront la collaboration quotidienne des catholiques à la défense nationale. Pour cette raison l'action des aumôniers militaires, l'appui du clergé pour l'emprunt, la propagande catholique à l'étranger et l'attitude des catholiques à l'égard des « pupilles de la Nation » seront examinés d'une façon sommaire. L'analyse sera complétée par une étude spéciale plus détaillée sur le catholicisme social féminin et son importance pendant la guerre. La troisième étape étudiera plus en profondeur l'attitude des catholiques français à l'égard de la République parlementaire ainsi qu'à l'égard de la politique papale pendant la guerre. Elle s'appuie sur le dépouillement de la presse catholique pendant la guerre ainsi que sur quelques archives privées. Pour ne dépasser le cadre d'un premier chapitre de la thèse, elle s'est concentrée aux événements les plus importants.

---

<sup>1</sup> Cf. Michael Hoffmann, *Ordnung, Familie, Vaterland: Wahrnehmung und Wirkung des Ersten Weltkriegs auf die gemäßigten Rechte in Frankreich*, Oldenbourg, München 2007.

## ***I. L'Union sacrée et les premiers rapprochements entre les catholiques français et l'État laïque***

Déjà avant la déclaration célèbre du Président de la République, Raymond Poincaré, le 4 août 1914, sur l'Union sacrée, le catholicisme français avait développé les conditions d'un rapprochement avec des forces républicaines et laïques. Ayant participé à la renaissance du patriotisme, même du nationalisme exalté à partir de 1905, des catholiques notoires comme Ernest Psichari ou Charles Péguy ont redécouvert leur religion comme une partie intégrale du patrimoine de la France<sup>2</sup>. La France menacée, c'est aussi la religion des pères en danger<sup>3</sup>. Le 1er août, bien avant l'invasion allemande, la Croix constate :

*« Lorsque la guerre éclatera ... c'est l'Allemagne qui sera le grand bénéficiaire ou la gigantesque victime, parce qu'elle en aura été l'instigatrice et la responsable. ... c'est à la France éternelle, vieille nation toujours jeune, antique et glorieuse ... que nous souhaitons la paix ou la victoire »*<sup>4</sup>

Le lendemain de l'invasion de la Belgique neutre par les troupes allemandes, Poincaré lance la formule de « l'Union sacrée », supporté par les parlementaires qui votent à l'unanimité les crédits de guerre : « La France, selon Poincaré, sera héroïquement défendue par tous ses fils, dont rien ne brisera devant l'ennemi l'union sacrée »<sup>5</sup>. Cet appel est repris par la Croix le jour suivant, qui publie une réponse officielle à Poincaré, montrant très bien la volonté de faire taire les rancoeurs entre Français, sans pourtant oublier le passé :

*« Plus de vains débats entre nous. Plus de querelles irritantes. ... On sent que l'union est voulue par Dieu pour la paix de la France. ... À cette heure, il n'y a plus de partis. Il y a la France éternelle, la France pacifique et résolue. Il y a la patrie du droit et de la justice tout entière unie dans le calme, la vigilance et la dignité. »*<sup>6</sup>

La conviction que la France, attaquée par un agresseur, qui ne veut plus reconnaître le droit international, reste la seule garante du droit et de la justice du monde, formera à partir de déclarations citées la matrice pour tout le développement des relations entre les catholiques et les forces républicains et laïques<sup>7</sup>. Le gouvernement Viviani, dont aucun catholique avéré

---

<sup>2</sup> Frédéric Gugelot, La conversion des intellectuels au catholicisme en France (1885-1930), Paris 1998

<sup>3</sup> Sur cette question cf. Eugen Weber, The nationalist Revival in France, 1968

<sup>4</sup> La Croix 1.8.1914; cf. La Croix du 3.8.1914 : *Les catholiques français sont des bons français, qu'ils lutteront pour l'indépendance de leur patrie menacée.*

<sup>5</sup> Raymond Poincaré, Au Service de la France. L'Union Sacrée, Tome IV, Paris 1927, p. 543-548.

<sup>6</sup> La Croix 5.8.1914. L'élan patriotique des premiers jours d'août est préconisé par l'Écho de Paris 4.8.1914, qui fait le récit de plusieurs manifestations patriotiques et cortèges, drapeaux en tête, à Paris, Orléans, Nantes, Troyes, Poitiers etc.

<sup>7</sup> Cf. par exemple la Revue du clergé français, 15.8.1914 : « Nous combattons pour le droit et la civilisation ... contre les barbares agresseurs de la terre sacrée ». Sur le rôle de cette idée à la fois nationale et universelle, qui concilie les Français cf. Jean-Jacques Becker, L'Union sacrée: l'Exception qui confirme la règle, Vingtième

fait partie mais qui contient neuf Franc-Maçons, est préconisé par l'abbé Julien de la manière suivante : » *Le patriotisme a fait ce miracle de nous unir dans l'ordre, dans la discipline et dans l'élan ... Je vois un gouvernement conscient de ses responsabilités et de ses devoirs ...* »<sup>8</sup> Par conséquent, la division causée par les élections du mai 1914, qui avait encore creusé le fossé entre la Droite et la Gauche, a été surmonté en quelques jours par une volonté commune de la défense nationale<sup>9</sup>.

Bien que l'Union sacrée ne se soit guère manifestée dans la composition du gouvernement, elle se réalisa surtout à tous les autres niveaux de la société. Dans les villages, le curé et l'instituteur se serraient publiquement la main à l'instigation du maire ; à la Sorbonne a été fondé un *Comité de Secours National* sous la présidence de Paul Appell, où collaboraient Ernest Lavisse, Gabriel Hanotaux, Mgr Odelin, représentant l'archevêque de Paris, Dubreuilh, secrétaire général de la S.F.I.O., Jouhaux, secrétaire général de la CGT et Maurice Pujol de l'Action française; des comités pareils ont été constitués en province<sup>10</sup>. De plus, le très anticlérical ministre de l'Intérieur Malvy a accepté le 2 août de suspendre l'application des lois de 1904 sur la fermeture des écoles congréganistes et sur l'expulsion des enseignants congréganistes<sup>11</sup>. L'Union Sacrée a bien été, comme prouvaient aussi des études spéciales<sup>12</sup>, une réalité dans la société française au début de la guerre.

Par contre, plus important pour l'hierarchie et l'église catholique que les questions politiques était sans doute l'application de la loi de 15. juillet 1889, dite « *Les curés sac au dos* », qui entraînait la mobilisation de 25 000 prêtres et séminaristes en 1914. Les plus jeunes d'entre eux, ceux des classes 1905 et suivantes, deviennent des combattants, et ceux des classes 1889 – 1905 sont incorporés dans le service de santé. De plus, il y avait une troisième catégorie d'ecclésiastiques servant aux armées, les aumôniers militaires, dont le seul statut était le décret Millerand du 5 mai 1913 accordant quatre prêtres pour 40 000 combattants<sup>13</sup>. Puisque le statut restait précaire et les aumôniers ont été attachés aux ambulances de chaque

---

Siècle 5 (1985), p. 11-22, p.11sq. et Annette Becker, Guerre totale et troubles mentaux, Annales E.S.C. 55/1 55 (2000), p. 135-151, p. 135sq.

<sup>8</sup> Mgr Julien, Vers la victoire. Discours 1914 – 1919, Téqui, Paris, 1920, p. 34-35.

<sup>9</sup> Autres gestes symboliques: Albert de Mun serre la main du socialiste Edouard Vaillant au parlement et Maurice Barrès attend les funérailles de Jean Jaurès. Cf. Thomas Raithel, Das „Wunder“ der inneren Einheit. Studien zur deutschen und französischen Öffentlichkeit bei Beginn des Ersten Weltkriegs, Bonn 1996, p. 285.

<sup>10</sup> Par exemple le *Comité de souscription publique* à Bourges, cf. C.J.Gignoux, Bourges Pendant la Guerre, Paris, 1926, S. 22 et Joseph F. Byrns, Priests and Instituteurs in the Union Sacrée : reconciliation and its limits. French Historical Studies 22 (1999), S. 263-283.

<sup>11</sup> Cf. le récit d'un témoin oculaire dans Adrian Dansette, Histoire Religieuse, p. 492.

<sup>12</sup> Cf. Jean-Jacques Becker, Comment les Français sont entrés dans la guerre, p. 423, Jacques Fontana, Les catholiques français et la Première Guerre mondiale, Paris 1990, p. 123ff., Cholvy/ Hilaire, Histoire religieuse, p. 237sq. Des études régionales: P.I.Flood, France 1914-18, Political Opinion and the War Effort, London 1990, p. 20 et Pierre Bouyoux, L'Opinion publique à Toulouse pendant la Première Guerre mondiale, Toulouse 1970.

<sup>13</sup> Cf. A. Rédier et Hénoque, Les Aumôniers militaires français, Flammarion, Paris 1940.

corps d'armée situées à 20 ou 30 km du front, Albert de Mun, le grand leader politique du catholicisme, et l'Écho de Paris lançaient une campagne pour l'aumônerie volontaire<sup>14</sup>. Après une démarche auprès du président du Conseil, René Viviani, le 11 août, de Mun recevait la permission d'enrôler 250 aumôniers volontaires, sans solde, mais destinés au service sur le front. La Croix est contente :

« Cette décision sera accueillie en France avec une vive satisfaction. Rien n'est plus consolant, plus reconfortant pour les familles qui donnent leurs fils à la patrie que la pensée de la présence du prêtre sur le champ de bataille... »<sup>15</sup>

Les premiers frais furent couverts par des fidèles généreux, dont les listes furent publiés par l'Écho de Paris à partir du 20 août. Mais une aide considérable fut donnée par l'Etat lui-même, lorsque la circulaire ministérielle du 12 novembre 1914, signée par Millerand, dote les aumôniers militaires volontaires d'une indemnité journalière de 10 F.<sup>16</sup> Leur originalité consistait désormais dans le fait qu'ils jouissaient d'un statut officiel avec les avantages d'exercer auprès des soldats leur ministère avec une liberté de mouvement à peu près totale. Le pays qui a « chassé des congrégations » et qui a le plus fait pour réduire la religion catholique à une affaire privée en supprimant toutes les œuvres apostoliques, a ainsi établi la base pour l'apostolat catholique parmi les troupes.

Pour conclure, les premières semaines de la Première Guerre Mondiale ont connu un rapprochement fondamental des esprits et des hommes, qui a englobé les deux contre-sociétés, qui s'étaient constituées à l'intérieur de la République laïque, à savoir les catholiques et les socialistes. En ce qui concerne les catholiques, il est important de retenir la *réalité* de l'Union sacrée, au moins au début de la guerre, c'est-à-dire les réalisations concrètes de l'apaisement du conflit religieux. Pour la première fois depuis 1904, voire 1884, les revendications du clergé et des catholiques notoires ont été écoutées et accomplies, l'Etat républicain s'est séparé de son idéologie laïque et anticlérical.<sup>17</sup> En plus, il a permis l'apostolat de la religion, donc majoritairement du catholicisme, parmi les troupes. Avec la victoire de la Marne, l'Union sacrée avait gagné sa première bataille décisive pour la victoire finale et c'est ainsi que déjà pendant la guerre le « *miracle de la Marne* » a donné sa valeur exceptionnelle à l'idée de l'Union sacrée. Commémorée par une messe solennelle à partir de

---

<sup>14</sup> Fontana, Les catholiques français et la Première Guerre mondiale, p. 285sqq.

<sup>15</sup> La Croix, 16.8.1914. Même le pape était très content avec cette mesure, cf. la notice de Gabriel Hanotaux, Carnets, notice du 10.4.1915, S. 132.

<sup>16</sup> Cf. G. de Grandmaison et F. Veillot, l'Aumônerie militaire pendant la guerre, 1914 – 1918, Bloud et Gay, Paris 1923. Geoffrey de Grandmaison dirigeait l'administration des aumôniers volontaires à la place de De Mun, décédé en octobre.

<sup>17</sup> Appréhiant la présence de Poincaré à l'église de Notre-Dame pendant le service en honneur du pape Pie X décédé, Alfred Baudrillart écrit dans la Croix 28.8.1914 : ...qu'il y a, sinon réconciliation, du moins rapprochement, et que les deux causes de l'Église et de la France ne sont déjà plus dissociées. »

1915, la victoire de la Marne est considérée par les catholiques – par le clergé et par les laïques – comme un signe de Dieu approuvant l'Union sacrée et la cause de la France. Pendant le deuxième anniversaire de la bataille de la Marne le député catholique Denys Cochin disait: „*En temps de paix, nous sommes divergents et bruyants ... mais il n'y a plus qu'une armée quand l'ennemi se montre*“<sup>18</sup>. Par l'insertion de l'Union sacrée non seulement dans la pensée politique mais aussi dans le rite catholique, elle pouvait devenir facilement un lieu de mémoire, qui rassemblait les catholiques à l'État républicain.<sup>19</sup>

## **II. La collaboration quotidienne de l'Église catholique à la défense nationale**

### **II.1. L'expérience au front**

Parmi les facteurs décisifs qui ont contribué à la détente des relations entre le monde catholique et l'État républicain, il se trouve, sans doute, l'expérience commune de la terreur de la guerre dans les tranchées. Surtout les aumôniers, semble-t-il, ont profité de ce retour du «spirituel» causé par la radicalisation guerrière provoquée par les conditions techniques nouvelles du combat et par la brutalisation<sup>20</sup>. Bien que ce sujet ne fera pas part d'une analyse détaillée, il faut, au moins, ébaucher le problème avec quelques brèves remarques<sup>21</sup>.

Dès le début de la lutte, une aumônerie militaire est organisée en France comme dans les autres pays belligérants, destinée à accompagner les soldats, à entretenir leur moral et à les préparer à la mort<sup>22</sup>. Normalement, les aumôniers devaient être cantonnés à quelque distance du front, dans les hôpitaux militaires. Pourtant, la majorité des aumôniers a fait très tôt remarquer qu'ils voulaient être placés dans les tranchées pour reconforter les soldats.<sup>23</sup> Pour

---

<sup>18</sup> Denys Cochin, *Le Dieu allemand*, Paris 1917, S. 61.

<sup>19</sup> Cf. l'article du grand historien et député des Vosges à la Fédération républicaine Louis Madelin, *Une Heure solennelle de l'Histoire de France : La Victoire de la Marne*, in *Revue des Deux Mondes* 15.9.1916, p. 241 – 288, et Annette Becker, *La Guerre et la Foi*, p. 69-72 ainsi que Remi Dalisson, *Champs de bataille et mémoire de guerre. L'exemplarité de la célébration de la victoire de la Marne de 1916 à 1939*, *Revue du Nord* 82 (2000), p. 763-787.

<sup>20</sup> Annette Becker, *L'Histoire religieuse de la guerre 1914-1918*, *Revue d'Histoire de l'Eglise de France* 86 (2000), p. 539-549.

<sup>21</sup> Cf. Fontana, *Catholiques*, p. 295sq., idem, *Le prêtre dans les tranchées, 1914-1918*, *Guerres mondiales* 47 (1997), p. 25-39, Annette Becker, *La Guerre et la Foi*, p. 15-102, et Annick Cochet, *L'Opinion et le moral des soldats en 1916 d'après les archives du contrôle postal*, Thèse Paris-X, 1986.

<sup>22</sup> On consultera sur les détails Xavier Boniface, *L'Aumônerie militaire française, 1914-1962*, Thèse sous la direction d'Yves-Marie Hilaire, 3 Tome, Paris 2000 et en particulier idem, *L'aumônerie militaire catholique : les inspecteurs ecclésiastiques (1917-1918)*, *Revue historique des Armées* 3 (1998), p. 19-26.

<sup>23</sup> Cf. Les témoignages de P. Beaufort, *L'Âme héroïque d'un prêtre. Vie de l'abbé Jean Lagardère*, Besançon 1928, 298 p., p. 202.

certaines d'entre eux, les plus jeunes, il n'était guère question d'utiliser leurs fusils et de tirer sur un autre homme, malgré les tentatives de la papauté de prescrire le droit canon aux aumôniers. D'une part, l'Eglise de France accepta, comme une situation de fait, l'abrogation des immunités canoniques par les lois de l'Etat, et sans autoriser ses clercs à prendre volontairement les armes, parce que, « *représentants du Christ sur la terre, ils doivent être, comme lui, des modèles de douceur* », elle les autorisa à remplir les devoirs militaires que les lois leur imposaient.<sup>24</sup> D'autre part, sur l'insistance du clergé, les aumôniers refusant le fusil sont versés sans controverse dans les unités de santé. Le conflit entre le droit canonique et le droit constitutionnel est ainsi évité par la conciliation réciproque de l'Etat et de l'Eglise.

Heureusement, nous possédons, pour mieux comprendre le sujet, quelques ouvrages contemporains qui racontent l'histoire des aumôniers au front et illustrent leur vie quotidienne parmi les soldats, qui les ont accueillis, en général, aimablement. Victor Bucaille, vice-président de l'Association catholique de la Jeunesse Française, a édité pendant la guerre les « *Lettres de prêtres aux armées, préface de Denys Cochin* » et il existe en plus des « *Souvenirs* » de quelques aumôniers.<sup>25</sup> Tous rendent compte du rôle apprécié des prêtres, qui tempéraient par l'eucharistie et l'absolution l'angoisse de la mort et même suscitaient les hommes à défendre la France pour devenir des martyrs.<sup>26</sup> Leur influence grandissante sur les soldats est bien illustrée par le réveil de l'anticléricalisme à l'arrière, exprimé dans la Bonnet Rouge ou la Dépêche de Toulouse.<sup>27</sup> En outre, les aumôniers n'étaient pas seulement un soutien moral pour les hommes, mais ils contribuaient aussi matériellement à l'amélioration de la vie au front, soit par la distribution de cadeaux (cigarettes, cartes postales etc.), soit par la procuration du ravitaillement, souvent en accord avec des officiers, mêmes laques.<sup>28</sup>

Néanmoins, les aumôniers, étonnés parfois par la profonde ignorance religieuse des hommes venant des régions déchristianisées, continuent à exercer leur apostolat. Pour cette raison, le père Lenoir a rédigé en 1916 un livre de prières du soldat catholique d'un format facile à glisser dans une poche.<sup>29</sup> En portant en épigraphe la fameuse phrase de Jeanne d'Arc, le petit ouvrage, dont cent cinquante mille exemplaires furent vendus, a commencé ainsi : « *La grande force du soldat, c'est sa foi catholique ... Si vous n'avez pas encore cette foi ...*

---

<sup>24</sup> La Pénitencerie suspendait les effets de cette irrégularité canonique. Cf. Georges Goyau, L'Eglise de France durant la Guerre, Revue des Deux Mondes 1.10.1916, p. 492 – 528, p. 496.

<sup>25</sup> Victor Bucaille, Lettres de prêtres aux armées, Librairie Payot & Cie, Paris 1916, 343 p. Abbé P. Lelièvre, Le Fleau de Dieu, Ollendorff, Paris 1920, 279 p. ; Abbé Thellier de Poncheville, Dix mois à Verdun, ed. de Girord, Paris 1919, 314 p. ; Abbé Collé, La Bataille de la Mortagne, ed. Emm. Vitte, Lyon 1925 ;

<sup>26</sup> Par exemple de Pocheville, op.cit., p. 257.

<sup>27</sup> Cf. Rémond, op.cit., p. 228 – 235.

<sup>28</sup> Des exemples sont cités chez Nadine-Josette Chaline, Les aumôniers catholiques dans l'armée française, in eadem, op. cit., p.95 – 121, p. 106 - 108

<sup>29</sup> P. Louis Lenoir, L'Eucharistie au front, ed. par l'œuvre des campagnes, 1916, 66 p.

*ce petit livre vous aidera à la retrouver* ». <sup>30</sup> Bien qu'il soit difficile d'évaluer le succès de cette volonté d'apostolat, particulièrement parmi les soldats laïques convaincus, il ne reste pas moins vraie que la place du prêtre dans l'esprit des soldats changeait au cours des luttes: Pendant les 52 mois de la guerre, l'aumônier, qui a partagé les mêmes difficultés et affronté les mêmes souffrances, s'est établi comme une personne respectée au sein des compagnies et des divisions <sup>31</sup>.

L'expérience exceptionnelle, commune à tous les hommes au front, a donc rapproché les prêtres, souvent séparés du monde par leur formation et par leur mode de vie, au peuple : « *pour nous, prêtres soldats, la guerre fut un baptême dans le réel* » écrivit un jeune jésuite. <sup>32</sup> C'est pourquoi le prêtre, de retour dans sa paroisse, n'est plus le même : la guerre avait bien transformé et l'esprit du prêtre et le comportement de beaucoup de gens vis-à-vis de leur curé <sup>33</sup>. En mars 1917 notait un rapport de police, conservé aux Archives Nationales, qu'une application stricte de la loi des congrégations de 1904 sera impossible après la guerre à cause du comportement de la majorité des congréganistes <sup>34</sup>. Un exemple très connu est l'Abbé Bergey, aumônier décoré avec la croix de guerre, qui lance à Bordeaux à partir de l'année 1924, un mouvement contre les tentatives du Cartell d'expulser de nouveau les congrégations. Son succès dans la Gironde lui vaut un prestige dans toute la France et ,devenu député en 1928, il représente bien cette Droite modérée dont la base microcosmique a été la conciliation du milieu catholique avec la société républicaine dans le cadre des valeurs nationales et conservatrices. <sup>35</sup>

## II.2. La collaboration à l'arrière

La réconciliation du clergé français avec une société républicaine et laïque après la Première Guerre Mondiale n'a pas seulement été le résultat de « *l'expérience du front* », mais

---

<sup>30</sup> op. cit., p. 5-6.

<sup>31</sup> Cf la documentation réunie par Jean Guiraud, Clergé et Congrégations. Au service de la France, Éditions des Questions actuelles, Paris 1917, 552p.

<sup>32</sup> Pierre Teilhard de Chardin, Genèse d'une pensée. Lettres 1914 – 1919, Paris 1961, p. 37.

<sup>33</sup> Ce développement est annoncé par La Croix le 22.9.1915 : « *La grande guerre aura largement contribué à détruire les effets d'un siècle de calomnies grâce auxquelles le prêtre était devenu ... la bête noire du peuple ignorante et systématiquement trompé ... l'imposture anticléricale a été enterrée sur le front, ... où la religion et le prêtre apparurent aux soldats français comme d'innombrables facteurs d'énergie* »

<sup>34</sup> rapport du mars 1917, AN : F/7 13213: „*Il est certain que si on veut quelque jour faire strictement appliquer la loi et fermer les établissements congréganistes réouverts ou créés à faveur des circonstances présentes, on risque de se trouver en présence de gens décorés ou mutilés à l'encontre desquels il sera difficile de sévir...*“

<sup>35</sup> Le travail classique qui illustre cette conciliation après la guerre est Abbé J. Brugerette, Le Prêtre français et la Société contemporaine, Lethielleux, Paris 1938, tome II, p. 384 – 511. L'abbé Bergey et son Mouvement Républicain Populaire avec Philippe Henriot et « La Liberté de Sud-Ouest » qui adhère à la Fédération républicaine seront traités *in extenso* dans la thèse.

aussi celui d'une collaboration étroite à l'arrière. Dès les débuts de la guerre, les catholiques et particulièrement le clergé se sont adonnés à l'action pour que la victoire de la France puisse être garantie : Il s'agissait d'assurer le renom de la France à l'étranger par la propagande auprès des pays neutres et de lui procurer les moyens financiers nécessaires par les emprunts..

Avec la lettre de l'épiscopat allemand en décembre 1914 déniait pour l'Allemagne toute responsabilité du conflit, la guerre est devenue non seulement une lutte idéologique entre la civilisation occidentale et la « Kultur » germanique, mais aussi un conflit entre le catholicisme à l'allemande et le catholicisme à la française. Pour dénoncer les crimes commis par les Allemands ainsi que leur culpabilité et pour propager la position française parmi les neutres, surtout les pays catholiques, il fut créé le 18.5.1915 le *Comité catholique de propagande française à l'étranger*, dont le président est Mgr. Baudrillart, directeur de l'Institut catholique à Paris.<sup>36</sup> Désormais, il sera la voix officielle de l'Église de France, en même temps que l'agent officieux du gouvernement dans les pays catholiques. Parmi les membres ils se trouvent à côté des archevêques de Reims et de Paris des catholiques libéraux comme Etienne Lamy, Denys Cochin, René Doumic ou le marquis de Vogüé ainsi que les députés de l'ALP de Las Cases, de Ludre, de Gailhard-Bancel, Grousseau, de Lavrignais et Lerolle. Grâce à l'édition des *Carnets Secrets* du cardinal Baudrillart par Christoph Paul l'histoire de ce engagement à la fois religieux et patriote peut être retracé presque jour après jour<sup>37</sup>. L'action du Comité se partage entre deux ressorts : la propagande par des conférences et la propagande par la presse.

À partir de 1916, l'Espagne, l'Irlande, les Etats-Unis, le Canada et l'Amérique du Sud ont été visitées par plusieurs conférenciers<sup>38</sup>, qui montraient que la France était restée, malgré sa politique anticléricale, sincèrement attachée à sa religion. Parallèlement, le Comité a entrepris une œuvre de diffusion de livres, de brochures et d'articles : Il publie chaque mois un *Bulletin de propagande française* en quatre langues et entretient une correspondance régulière avec onze cents journaux des pays neutres. De plus, le Comité a édité pendant la guerre deux ouvrages fondamentaux, l'un accusant l'Allemagne pangermanique, l'autre présentant le catholicisme français : *La Guerre allemande et le Catholicisme* (1915), *la Vie*

---

<sup>36</sup> Sur son nationalisme cf. Rodolfo Rossi, *Baudrillart e la coscienza nazionale della Francia (1905-1921)*, Rome 2002, p. 115sq. et 140.

<sup>37</sup> Surtout Paul Christophe, *Les Carnets Secrets 1914-1918*, Paris 1994. Sans l'édition Jean-Claude Montant, *La Propagande française auprès des neutres voisins de la France*, Thèse de Doctorat, Paris I, 1988.

<sup>38</sup> Parmi lesquelles figuraient Mgr. Baudrillart, Mgr Touchet (Orléans), Mgr Lenfant (Digne), Mgr Batiffol, l'abbé Flynn, l'abbé Thellier de Pocheville etc.. Sur le succès aux Etats-Unis cf. Robert J. Young, *Marketing Marianne : French propaganda in America, 1900 – 1940*, Piscataway. NJ 2004.

catholique dans la France contemporaine(1918).<sup>39</sup> L'effort de propagande a été soutenu jusqu'à la fin, le Comité n'a guère suivi la ligne de conduite du pape, qui a voulu garder l'unité catholique internationale. Bien qu'il soit difficile de mesurer l'influence de ce Comité parmi les pays neutres, l'action de Mgr. Baudrillart a été bien accueillie en France<sup>40</sup>. Le 2 mai 1918, en reconnaissant ses services pour la France, il fut élu à l'Académie française.

Deuxièmement, l'action du clergé auprès des fidèles pour participer à l'emprunt national a été beaucoup appréciée par des milieux dirigeants du pays. Soit pour la souscription aux obligations de la Défense nationale, soit pour la campagne pour le versement de l'or, le gouvernement fit un appel discret, à partir de 1916 officieux, à l'épiscopat pour que le succès de l'emprunt soit assuré. En effet, l'Eglise, en recourant à sa presse paroissiale et à la messe, a réussi à mobiliser son troupeau.<sup>41</sup> A partir de 1915, chaque année a vu un appel de l'épiscopat aux catholiques, soutenu par des brochures comme celle de l'abbé Eugène Duplessy, *Catholiques, votre or à la France*(1915). D'abord improvisée, les exhortations sont vite devenues une campagne organisée par les secrétariats des diocèses. La motivation évoquée par les ecclésiastiques a toujours été le patriotisme et le devoir envers les soldats, qui avaient besoin de ravitaillement et de munition.<sup>42</sup> Comme pour le Comité Baudrillart, il n'est pas facile de mesurer l'influence concrète du clergé à la disposition des fidèles de participer à l'emprunt national ; pourtant, il est incontestable, que la collaboration du clergé a certainement convaincu ceux parmi les catholiques, qui auraient hésité à donner leur argent à un Etat laïque. Que l'emprunt national avait contribué avec 55 milliards des Francs, donc le double des recettes fiscales, aux frais de guerre, était sans doute aussi le résultat des campagnes épiscopales. Pour la haute-bourgeoisie catholique soit à Paris soit en province, il était désormais possible de concilier leur attitude patriotique avec leurs intérêts financiers, grâce à la coopération de l'Eglise avec l'Etat. Patriotisme et foi religieuse n'étaient plus incompatibles. De plus, avec le soutien de l'Eglise, l'emprunt national est vraiment devenu une réalisation nationale alliant toutes les catégories des citoyens, au lieu de s'imposer comme une exhortation étatique.

Pour conclure, la collaboration du clergé français à la mobilisation nationale pour la victoire et au front et à l'arrière est devenue évidente. Soit le prêtre moyen, soit l'épiscopat et

---

<sup>39</sup> La Guerre allemande et le catholicisme, Bloud et Gay, Paris 1915, 295 p. et la Vie catholique dans la France contemporaine, Bloud et Gay, Paris 1918, 529 p.

<sup>40</sup> Déjà en septembre 1915 la souscription pour le Comité avait atteint plus de 150 000 Fs.

<sup>41</sup> Cf. L'exhortation du Cardinal Amette dans La Semaine religieuse de Paris 27.1.1915.

<sup>42</sup> Cf. Le discours du père Janvier à Notre-Dame 14.5.1916, cité par La Croix 15.5.1916.

les cardinaux se sont engagés sur le terrain de la propagande et du financement de la guerre dans l'Etat laïque<sup>43</sup>. Déjà en octobre 1916, Georges Goyau, Académicien et catholique libéral, résumait ce développement avec une grande clairvoyance :

» ... depuis 28 mois l'Eglise de France s'est intimement mêlée à la vie du pays, à la vie du front, où l'on se bat, à la vie de l'arrière, où l'on tient. Elle est théoriquement séparée de l'Etat ... mais ce sont là des abstractions qui, sous la pression des faits, dépouillent quelque chose de leur rigidité. L'Eglise de France, au cours de cette guerre, a pu mesurer elle-même et faire mesurer aux Français la place qu'elle occupe dans la vie nationale. Il a suffi qu'un homme d'Etat, quel que fussent ses propres sentiments, trouvât et prononçât le mot Union sacrée pour que ... l'Eglise ... fût invitée à redevenir la collaboratrice normale de la bienfaisance officielle, et pour qu'ouvertement elle invitât ses fidèles à répondre avec une sollicitude particulièrement docile aux appels fiscaux de l'Etat. »

Avec une prévision étonnante concernant le second ralliement dans les années 20 et la continuité de l'union Sacrée, il ajoute:

» ... dans les hommages qu'elle (sc. l'Eglise) rend à l'Union sacrée, il y a plus et mieux qu'une tactique politique du moment, il y a toute une morale sociale, et toute une doctrine séculaire, visant à la concorde civique par l'harmonie des âmes. »<sup>44</sup>

### **III. La mobilisation des femmes – le succès du catholicisme social féminin**

En 1901-1902, la protestation contre l'agitation anticléricale autour des élections législatives et la loi des associations suscite la naissance de deux liges féminines dans les deux métropoles religieuses<sup>45</sup>: La première, la Ligue des femmes Françaises (L.F.F.), est créée en 1901 à Lyon, par Madame Jean Lestra, femme d'un avocat royaliste<sup>46</sup>. La seconde, la

---

<sup>43</sup> Un rapport de police du décembre 1916, AN : F/7 13213, note: „L'attitude du clergé en général et de celui de Paris en particulier, qui contraste singulièrement avec ce qui se passait avant la guerre, démontre que tous ses actes sont dictés par le souci de se concilier les Pouvoirs Publics...l'autorité ecclésiastique s'applique en toute occasion à se faire l'auxiliaire du Gouvernement.“

<sup>44</sup> G.Goyau, in Revue des Deux Mondes, op.cit., p. 527/8.

<sup>45</sup> Des études plus générales: Sylvie Fayet-Scribe, Associations féminines et catholicisme. De la charité à l'action sociale (XIX-XX siècles), Paris, 1990 et Anne Cova, Au service de l'Eglise, de la patrie et de la famille. Femmes catholiques et maternité sous la Troisième République, Paris 2000, Ralph Gibson, Le catholicisme et les femmes en France au XIX siècle, Revue d'histoire de l'Eglise de France 79 (1993), p. 63-93, Jacqueline Roux, À l'étendard de Jeanne. Les fédérations diocésaines de jeunes filles (1904-1945), Paris 1995, Etienne Fouilloux, Femmes et catholicisme dans la France contemporaine. Aperçu historiographique, Clio 2, p. 319-329 et James F. McMillan, France and Women (1789-1914). Gender, Society and Politics, London 2000.

<sup>46</sup> Cf. Bruno Dumons, Strategies Féminines dans la France catholique du début du siècle. La Ligue des Femmes Françaises et La Ligue Patriotique des Françaises 1901-1914, Vingtième Siècle 73 (2002), p. 39-50, idem, Au nom de la France et du Sacré-Cœur. Catholicisme intransigeant et stratégies missionnaires : nobles et bourgeoises de la Ligue des Femmes françaises 1901-1914, in: Frédéric Meyer (Hrsg.), Les Missions intérieures en France et Italie du XVI au XX siècle, Chambéry, 2001, p. 389-402 et Claudie Brumel, Antoine Lestra, un catholique social dans la tradition légitimiste, in Cent ans de catholicisme social, p. 181-185.

Ligue patriotique des Françaises (L.P.D.F.), est fondé en 1902 à Paris par les baronnes de Brigode et Reille<sup>47</sup>. Attachée à l'Action libérale populaire de Jacques Piou et soutenue par le clergé, la L.P.D.F. connaît une croissance rapide, de 200 000 adhérentes en 1905 à 500 000 en 1913.<sup>48</sup> Bien que la L.F.F. ne cesse d'exister, c'est vraiment la L.P.D.F. qui a réussi à s'implanter dans la plupart des diocèses, à l'exception de la région de Lyon, foyer de la L.F.F. Avec une structure hiérarchisée et des militantes énergiques, la L.P.D.F. a fondé avant la Première Guerre Mondiale 124 bibliothèques, 121 patronages, 24 garderies, 42 écoles ménagères et plusieurs caisses dotales et de mutualité ; son organe, le *Petit Echo* tire à 400 000 exemplaires<sup>49</sup>. Elle a lancé des sections jeunes, qui forment en 1913 une Association catholique de la jeunesse féminine française (A.C.J.F.F.). En s'abstenant de la politique, la Ligue a gagné beaucoup d'influence par son action sociale et patriotique, en particulier dans les régions restées catholiques. En plus, l'assistance qu'elle a prêtée aux victimes du séisme terrible dans le Midi en 1909 lui a valu une grande estime dans toute la France.<sup>50</sup>

Dès les premiers combats en 1914, les dames des Ligues féminines s'engagent dans les œuvres sociales pour aider les combattants, accueillir et loger les réfugiés et pour soutenir leur moral. À Lyon, la L.F.F. tient à la gare de Perrache une permanence qui distribue boissons chaudes et repas aux soldats qui passent. La L.P.D.F. possède plusieurs ouvroirs dans chacune des grandes villes où elle est implantée ; elle en a trente-trois à Paris qui emploient et rémunèrent 30 000 femmes travaillant pour les blessés et les soldats. Encadrée dans l'Action sociale de Seine-et-Oise du Mgr. Gibier, véritable organisation exemplaire du catholicisme social, elle contribue à l'organisation d'une caisse mutuelle pour les orphelins de la guerre.<sup>51</sup> En effet, ce sont les exhortations des évêques et des curés, qui renforcent de plus l'essor des Ligues féminines : En novembre 1915, Mgr de Gibergues intervient auprès de ses diocésains : « *L'heure est au recueillement, au dévouement ; elle ne l'est pas au plaisir* ». <sup>52</sup> À Nice, Mgr. Chapon demande aux fidèles, c'est-à-dire aux femmes et aux vieux, de dresser dans leur paroisse une liste des familles les plus nécessiteuses. La quête de la messe sera consacrée au soulagement de ces familles dans le besoin, la distribution étant organisée par la L.P.D.F. En plus, la ligue confectionne des vêtements chauds pour les soldats en utilisant la

<sup>47</sup> Odile Sarti, *The Ligue Patriotique des Françaises (1902-1933). A Feminine Response to the Secularization of French Society*, New York 1992 et Anne-Marie Sohn, *Les femmes catholiques et la vie publique : l'exemple de la Ligue patriotique des Françaises*, in: *Stratégies de femmes*, Paris 1984, p. 97-120.

<sup>48</sup> Pour l'étude des ligues féminines catholiques ils existent trois dossiers aux Archives Nationales F7 13215, 13216, 13217. Les chiffres sont fournis par un rapport de la surêté F7 13215 9.8.1905 et F7 13215 27.5.1913

<sup>49</sup> Cf un mémoire sur la structure et l'organisation de la L.P.D.F. datant de 1907 in F7 13215

<sup>50</sup> Cf. Rapport de la surêté du 28.6.1909 in F7 13215

<sup>51</sup> Cf. Paul Delay, *Les catholiques au service de la France (1916 – 1917)*, Paris 1918.

<sup>52</sup> *La Croix* 19.11.1915 ainsi que *La Croix* du 25.9., 1.10, 9.10.1917.

jeunesse des patronages pour les quêtes du textile.<sup>53</sup> Les deux ligues se montrent alors très actives dans la vie sociale, même trop actives pour l'administration républicaine, qui est alarmée: « *Tandis que l'ALP observe un chômage politique presque complet par suite de la mobilisation de presque tout le personnel de son secrétariat général, la ... LPDF ... se livre à une propagande plus active que jamais* ».<sup>54</sup>

Ce qui s'est produit à Nice s'est répété dans la plupart des villes de France<sup>55</sup>. On le sait en particulier pour Paris où, en février 1915, fut publié un répertoire « *Paris charitable pendant la guerre* » par les soins de l'*Office central des Œuvres de Bienfaisance*, qui contient les adresses de 2205 œuvres ou institutions de charité dues à des initiatives catholiques.<sup>56</sup> Les œuvres, en général dirigés par des ecclésiastiques non-mobilisés, mais maintenues par les femmes ligueuses, ont fait hospitaliser des caravanes de réfugiés dans les écoles libres ou d'autres établissements catholiques ; quatre-vingt-trois restaurants ou cantines, cent cinquante ouvriers et soixante-sept orphelinats ont été constitués dans le seul diocèse de Paris<sup>57</sup>. Enfin, la Société française de secours aux blessés militaires, fondée en 1864 et absorbée de plus en plus par la L.P.D.F., s'est mis d'accord avec les deux autres institutions de secours, républicaines et laïques, à savoir l'Association des Dames françaises et l'Union des Femmes de France, de travailler ensemble dans la Croix-Rouge. Sur les 300 hôpitaux installés par la Croix-Rouge à Paris, 61 fonctionnent dans des communautés religieuses : Sans aucun doute, l'union sacrée s'est trouvée réalisée sur le terrain de la charité fournie par les femmes.

Si la guerre a renforcé le rôle des femmes dans la société française en général<sup>58</sup>, elle a particulièrement levé l'estime des femmes catholiques parmi le peuple. Certes, il ne faut pas oublier le travail et l'engagement des religieuses, qui, elles aussi, ont rendu de nombreux services dans les hôpitaux, au front et à l'arrière ; plusieurs d'entre elles ont été même décorées avec la croix de la Légion d'honneur après la guerre.<sup>59</sup> Pourtant, il nous semble que le travail fait par des femmes catholiques au cœur de la société pour absorber les conséquences des bouleversements produits par la guerre ( réfugiés, orphelins, blessés etc.)

---

<sup>53</sup> Cf. La description dans la Semaine religieuse de Nice, 23.10.1914, citée par La Croix 24.10.1914.

<sup>54</sup> Rapport du 17.9.1915, in AN F/7 13216, cf. Aussi les rapports du 19.7.1915, 20.7.1916, 3.4.1917, 13.6.1917 ibidem.

<sup>55</sup> Fontana, Catholiques, p. 367-70. Pour le cas de Marseille, où la Croix Rouge maintient 17 hôpitaux, dont 4 dans des maisons religieuses, cf. P.Masson, Marseille pendant la guerre, Paris 1926, p. 53 et aussi Michel Lhéritier, Tours et la Guerre, Paris 1926, p. 50.

<sup>56</sup> Par exemple: La Société française de secours aux blessés, le Comité de secours aux églises dévastées des régions envahies ou l'Oeuvre des campagnes.

<sup>57</sup> Archives de la Préfecture de Police APP BA 2121 Dossier Loutil Edmond dit Pierre l'Ermite, rapport du 1.3.1915.

<sup>58</sup> Française Thébaut, La femme au temps de la guerre de 1914, Paris 1986.

<sup>59</sup> Par exemple la sœur Gabrielle pour leur courage vis-à-vis d'un général allemand, cité par Raymond Poincaré, Mémoires, t.V., p. 498.

était indispensable pour le maintien de l'ordre intérieur et, par conséquent, bien apprécié par les autorités et la population. A l'exception de quelques anticléricaux incorrigibles, la majorité des Français a changé son avis concernant ces ligues et l'engagement social des femmes catholiques. Par l'action des femmes catholiques, c'est bien le catholicisme social en général qui a profité de ce changement d'opinion. Il n'est plus regardé comme hostile par principe à la culture politique républicaine. En plus, l'acceptance du vote féminin, proposé dans les années 20 et 30 par les socialistes et la Droite modérée, mais saboté par le Sénat, doit beaucoup à cette action des femmes catholiques pendant la guerre<sup>60</sup>. Souvent évoqués par les députés de la Fédération républicaine dans le débat politique, les services rendus par les ligueuses sont au cœur de la convergence entre progressistes et catholiques libéraux, car les premières tentatives d'établir le suffrage ont été faites par Louis Marin (progressiste) et Roulleaux-Dugage (ALP) en mars 1918.<sup>61</sup>

#### ***IV. Catholicisme et Parlamentarisme – trois études d'un rapprochement***

Le chapitre suivant examinera l'attitude des catholiques vis-à-vis du parlementarisme quelquefois dit « absolu » de la Troisième République pendant la Première Guerre Mondiale. Puisque le sujet semble trop vaste pour être traité dans sa totalité, il sera analysé par trois études complémentaires, couvrant une certaine partie du problème, à savoir l'une sur Denys Cochin, le seul représentant de la Droite catholique dans les gouvernements parlementaires pendant la guerre, la deuxième sur la Croix et le parlementarisme et la troisième sur l'oeuvre établie par la loi sur les pupilles de la nation

##### **IV.1. Denys Cochin et l'Union Sacrée**

Prononcée par le président de la République, Raymond Poincaré, le 4 août 1914, l'Union sacrée est considérée comme la volonté d'oublier toutes les divisions et toutes les querelles de l'intérieur au bénéfice de la cause du droit et de la justice : la défense de la patrie.

---

<sup>60</sup> Steven C. Hause und Anne R. Kenney, *The Development of the Catholic Women's Suffrage Movement in France (1896-1922)*, *The Catholic Historical Review* 63 (1981), p. 11-30.

<sup>61</sup> *La Croix* 22.3.1918. Pour leurs propositions de loi cf. Michael Hoffmann, *Ordnung, Familie, Vaterland*, p. 270sqq.

Pourtant, est-ce que l'Union sacrée s'est aussi réalisée au parlement, c'est-à-dire au centre des décisions de la vie politique française ?

Après un remaniement fort limité du gouvernement Viviani, qui était soutenu par le Bloc de Gauche victorieux aux élections du mai 1914 et qui contenait pour la plupart des radicaux-socialistes et des républicains socialistes, la Chambre des députés et le Sénat ayant voté les crédits de guerre le 4 août, s'ajournèrent sine die. Ils ne devaient pas se réunir avant décembre 1914. Avec l'aggravation de la situation militaire, Viviani démissionne le 26 août pour former un deuxième gouvernement. Le nouveau remaniement a été d'une grande importance, parce qu'il a fait entrer dans le cabinet des hommes du centre qui ont combattu le Bloc pendant les élections : Théophile Delcassé, proche de Waldeck-Rousseau et ancien ministre, devient ministre des Affaires étrangères ; Alexandre Millerand, le socialiste évolué vers le centre droite et proche de l'état-major, prend le ministère de la guerre ; enfin Alexandre Ribot, le chef du groupe des progressistes, souvent écarté du pouvoir par son hostilité au Bloc de Gauche et à la loi de la Séparation, devient ministre des finances. Cependant, cette ouverture vers « la Droite » s'arrête bien avant le groupe des Indépendants et des Droitiers. Tandis que le SFIO est pour la première fois représenté au sein d'un gouvernement par Jules Guesde et Marcel Hembat, aucun représentant de l'opposition conservatrice et catholique est devenu ministre.

La Croix, encore très méfiante envers le système parlementaire, se plaint vivement : « *Il y a donc encore là une manière de politique de parti ... contraire à l'âme populaire presque réconciliée* ». <sup>62</sup> Plusieurs jours après, elle reprend le programme de l'Action libérale populaire en revendiquant le droit de dissolution pour le président de la République afin de combattre « *l'anarchie qui règne en France* ». Le but : un renouvellement immédiat de la Chambre malgré la guerre, parce que « *la guerre donne l'expérience, elle apprend, elle mûrit. C'est la plus féconde des propagandes...* » <sup>63</sup> Le monde catholique n'était donc pas du tout d'accord avec la composition du gouvernement, se sentant de nouveau humilié par la majorité radical-socialiste. Encore en juin 1915, la Croix s'indigne :

« *...Tandis que les Italiens et les Anglais ont introduit dans leur ministère des représentants avérés de tous les grands partis, nous n'avons à notre tête que des radicaux et des socialistes, les catholiques et les conservateurs sont exclus. Une grande partie de la France n'est pas représentée dans le ministère* ». <sup>64</sup>

---

<sup>62</sup> La Croix 1.9.1914

<sup>63</sup> La Croix 25.9.1914

<sup>64</sup> La Croix 1.6.1915

Depuis les travaux de Brigitte Wache on sait, que l'entrée de Denys Cochin au gouvernement Viviani a été refusée par le président du Conseil et le ministre de l'intérieur, Malvy.<sup>65</sup>, contre la volonté de Poincaré qui voulait « *que la droite, elle aussi, fût représentée dans le Cabinet. J'avais prononcé les noms de MM. Albert de Mun et Denys Cochin, mais MM. Viviani et Malvy ont objecté que le Parlement ne comprendrait pas qu'on allât jusque-là.* ».<sup>66</sup>

À partir de décembre 1914, le Parlement commence à se retrouver, d'abord en session extraordinaire, dès le 12 janvier 1915 en session ordinaire. Le conflit entre Millerand, ministre de la guerre, et Clemenceau, président de l'importante Commission de la guerre du Sénat, ainsi que l'entrée en guerre de la Bulgarie le 22 septembre 1915 aux côtés des Empires centraux, ont provoqué la chute du gouvernement Viviani. Le nouveau président de Conseil, Aristide Briand, a constitué un cabinet contenant cinq ministres d'État qui devaient symboliser l'Union sacrée : Léon Bourgeois, Émilie Combes, Freycinet, Jules Guesde et Denys Cochin. Avec celui-ci, pour la première fois depuis 1877 un représentant de la droite catholique entrait au gouvernement.

Denys Cochin, le grand chimiste et membre de l'Institut de France, a commencé sa carrière politique comme conseiller municipal dans le VII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, en 1881, et fut ensuite député pendant 26 ans, de 1893 à 1919, dans la première circonscription du VIII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Opposé au Ralliement, il présidait le groupe de la Droite monarchiste à l'assemblée nationale, lui-même étant un orléaniste convaincu<sup>67</sup>. Avec Albert de Mun, Maurice Barrès, Jacques Piou et d'autres il collaborait à l'Écho de Paris sous la signature Junius. Cependant, Denys Cochin s'est montré déjà avant la Première Guerre Mondiale comme défenseur d'une concorde religieuse et nationale avec une forte volonté de

---

<sup>65</sup> Cf. Brigitte Waché, Un parlementaire catholique dans la guerre, in Nadin Chaline, Chrétiens dans la Première Guerre Mondiale, p.47 – 66. Elle a trouvé comme preuve une lettre de Cochin à Mgr Duchesne, Directeur de l'école française de Rome du 22.1.1915

<sup>66</sup> Le récit de Poincaré, Mémoires, et ainsi confirmée ???

<sup>67</sup> Son credo libéral-conservatrice se montre dans les lettres publiées par la Revue des Deux Mondes, *Sur les Lois la Xques*, gesammelte Briefe von Denys Cochin, RDDM 1.10.1924, p. 660-673 : „Moi, qui ne trouve l'Etat bon qu'à faire des routes, les balayer, y maintenir l'ordre et veiller sur nos frontières, je ne peux me mêler de lui constituer une philosophie. Cela est l'affaire des individus qui se réunissent comme il leur plaît, en des églises ou en des écoles philosophiques. Le progrès, c'est la liberté de prier ou de penser comme on veut.“ (ibidem p. 663), lettre à Léon Bourgeois 25.6.1909, à Buisson 25.10.1911 et 12.7.1913. Dans la dernière il dit: „La République nous a fait jouir de la paix. Elle n'a pas été, jusqu'à présent, contraire à la prospérité ; sa politique étrangère a été souvent heureuse.“, ibidem.

pacification à l'intérieur<sup>68</sup>. Il ne partageait pas du tout les idées contre-révolutionnaires de l'Action française.<sup>69</sup>

Après sa participation au bureau des « *Nouvelles du Soldat* » à Paris ainsi qu'au *Comité catholique de propagande française à l'étranger*, Cochin est entré dans le ministère Briand.<sup>70</sup> Comme ministre d'État et, à partir du 7 décembre 1916, comme sous-secrétaire d'État au Blocus, Denys Cochin a participé activement au conduit de la guerre. Éminent chimiste, il joua un rôle notable dans le développement de nouveaux gaz asphyxiants, comme la « collargite » ou la « vincennite », devenus nécessaires par la pénurie de phosphore et le déclenchement de la guerre de gaz par des Allemands à Ypres en mai 1916. Plus tard, à partir du 23 mars 1916, Cochin présidait le « *Comité de restriction des approvisionnements et du commerce avec l'ennemi* » et réussit à en faire un organisme efficace en établissant de « *listes noires* » des entreprises situées en pays neutres, mais contrôlées par les allemands.<sup>71</sup> Devenue sous-secrétaire d'État au Blocus, dépendant du Quai d'Orsay, il disposa d'un pouvoir effectif, réunit chaque semaine les représentants des divers ministères en un « *Comité français du blocus* » et donne, enfin, l'impulsion décisive à l'application par la France de l'« *encercllement économique* » allemand.

Cependant, Denys Cochin ne s'engageait pas seulement sur le terrain technique, mais aussi en ce qui concerne une question plus délicate, à savoir les relations entre l'État et l'Église. Comme spécialiste des questions religieuses, il lui revient d'atténuer les tensions qui pouvaient intervenir entre l'Église et l'État, et, en l'absence de relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, c'est aussi lui qui devait agir plusieurs fois comme intermédiaire entre Paris et le Vatican<sup>72</sup>. Sans doute, ses missions ont encore renforcé sa conviction, déjà existante en 1914, que le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège était nécessaire<sup>73</sup>. Pourtant, avec l'esprit de l'union sacrée s'affaiblissant, les anciens conflits entre anticléricaux et catholiques se sont accumulés, au moins au niveau de la Presse. En février 1917, l'amendement Sixte-Quenin prévoyant que les ecclésiastiques des classes antérieures à la séparation pourraient être incorporés dans tous les corps de troupe et pas seulement dans le corps de santé, a choqué l'opinion catholique. Pendant la session même du

---

<sup>68</sup> Pour Francis Charnes Cochin fait partie de cette „*Droite bienveillante à toutes les bonnes volontés, qui mettent la France au-dessus des partis*“, in *Chronique quinzaine*, RDDM 15.11.1915, p. 470.

<sup>69</sup> Denys Cochin a rédigé deux livres précieux après la Première Guerre Mondiale, qui sont à la fois des mémoires et des analyses politiques : 1914 – 1922. *Entre alliés*, Paris, Plon, 1924 et *La Guerre, Le Blocus, L'Union Sacrée*, Paris ??

<sup>70</sup> La Croix 4.12.1915 souligne que « Cochin n'est entré dans le gouvernement qu'au titre personnel ».

<sup>71</sup> Cf. Denys Cochin (dir.), *Les Organisations de blocus en France pendant la guerre, 1914 – 1918*, Paris, Plon, 1926

<sup>72</sup> Cf. Victor Bucaille, Denys Cochin, Bloud et Gay, Paris 1922, p. 39.

<sup>73</sup> Dans une lettre à Alexandre Ribot du novembre 1911 concernant le protectorat française en Orient il a déjà dit: „*Le Protectorat est une affaire non pas cléricale, mais nationale*“, in AN 563 AP 31.

4.2.1917, Jacques Piou s'écrie : «*On viole l'union sacrée contre nous* » et la Croix donne le titre : «*Rupture scandaleuse de l'Union sacrée*». <sup>74</sup> Les choses se sont endurcies avec la réaction anticléricale suscitée par la Note du pape Benoît XV du 1<sup>er</sup> août 1917, dont sera parlé plus tard *in extenso*. Finalement, Cochin, en désaccord avec le président du Conseil, Alexandre Ribot, sur les relations avec la Grèce et la politique du blocus, ne veut plus continuer l'acte de balance entre un travail nécessairement pragmatique au sein du cabinet et les attentes des catholiques à l'extérieur: Lorsque Ribot a refusé de donner connaissance au conseil des ministres d'une lettre du secrétaire d'État du Vatican, le cardinal Gasparri, sur le protectorat religieux de la France en Orient, Cochin donna sa démission le 17 août 1917. <sup>75</sup> Déjà plusieurs jours avant, il écrit dans une lettre à Ribot qu'il estime que l'union sacrée n'existe plus et qu' il considère sa présence au cabinet comme «*une apparence inexacte*». <sup>76</sup> La tentative de Ribot de remplacer Cochin par les députés catholiques de Chambrun et de Las Cases afin des sauver l'union sacrée, a échoué aussitôt que les derniers ont appris que Ribot ne pense pas du tout à un rétablissement des relations avec le Vatican <sup>77</sup>.

L'intégration d'un député de la Droite catholique, n'appartenant pas aux ralliés de l'Action libérale populaire mais au groupe orléaniste, dans le gouvernement d'Union sacrée fut-elle alors un échec pour le rapprochement entre l'Etat et les catholiques ? Il nous semble que ce n'est pas le cas. L'année 1917 étant trop singulière dans l'histoire de la Première Guerre Mondiale, la démission de Cochin, suivie par celle de socialistes un mois plus tard, reflète plutôt les limites de l'Union sacrée dans une situation au bord de l'abîme que la volonté des républicains de refuser une collaboration loyale avec les catholiques. Certes, l'anticléricisme est devenu de plus en plus menaçant et le sénateur catholique de Las Cases, sollicité par Ribot après la démission de Cochin, a refusé son entrée au ministère. <sup>78</sup> Cependant, l'exclusion de la Droite catholique du gouvernement n'empêcha guère la collaboration de toutes les forces modérées et catholiques au parlement pour condamner le

<sup>74</sup> La Croix 6.2.1917; L'amendement Sixte-Quenin supprimait l'article 23 de la loi de 1889 qui prévoyait que les « curés sac au dos » ne pourraient être versés que dans les unités de santé. La même interprétation par le Sénateur de Lamarzelle, Le Gaulois 7.2.1917.

<sup>75</sup> Cf. La lettre à l'archevêque de Paris, cité par Waché, op.cit., p. 60.

<sup>76</sup> Lettre à Ribot, 29.7.1917 in: AN Fonds Ribot 563 AP 31.

<sup>77</sup> Cf. la description par E. de Las Cases, Éphémérides, p. 121 - 126. Le chef de l'ALP, Piou, disait à de Las Cases: «*On vous offre l'impossible, n'ayant trouvé personne autre, on pense à vous pour enchaîner les catholiques. On ne vous accordera rien*». De las Cases conclut : (ibidem p. 122): «*Entrer au ministère en parent pauvre, la tête courbée, par une porte basse pour ramasser de la table quelques miettes ... non merci!*» Cf. aussi la lettre de Las Cases à Ribot, citée par Jean-Marie Mayeur, Le Catholicisme français et la Première Guerre Mondiale, in Francia (1974), p. 377- 397, p. 391 : «*certains actes récents avaient ému à juste titre les catholiques et que ceux-ci ne pouvaient comme tels accepter la responsabilité du gouvernement*».

« traître » Malvy et soutenir Clemenceau « jusqu'au bout ». En plus, Cochin continua à servir comme intermédiaire entre le pape ou le Cardinal Gasparri et le gouvernement français, par exemple lorsqu'il déclara au Cardinal Gasparri que l'Alsace-Lorraine était de droit un territoire français. Le 4 juillet 1918 il fut reçu par le pape à Rome, où il préconisa la reconstitution de la Pologne dans l'Europe d'après-guerre. Les circonstances extraordinaires de la Première Guerre Mondiale en ont ainsi fini avec une tradition de l'exclusion de la Droite, ralliée ou monarchiste, par les majorités républicaines. La participation de Denys Cochin au gouvernement a été par conséquent à la fois un prélude et une condition préalable à la collaboration au pouvoir de la majorité du bloc national 1919 – 1924, avec des ministres catholiques libéraux comme Auguste Isaac.

## **IV.2. La Croix et la République parlementaire pendant la Première Guerre Mondiale**

Le journal « La Croix », fondée en 1883 par les assomptionistes, sous la direction de Paul Feron-Vrau depuis 1901, représente une tendance du catholicisme, qu'on a l'habitude d'appeler « intégriste », parfois « intransigeante », et qui essayait de rassembler les catholiques divisés autour de la question constitutionnelle sur le seul terrain religieux : « *catholique d'abord* », c'est-à-dire dans l'union des catholiques par-delà des luttes de partis.<sup>79</sup> Au début, La Croix ne fait pas difficulté à accepter la République nationale, forme étatique de la nation française. Mais elle dédaigne la République des républicains, issue des Lumières et de la Révolution, qui laïcise l'école et, en 1904, l'Etat. En plus, les lois de laïcité s'identifient à la République, elles font partie de l'ensemble des aspirations et des valeurs de ce qu'on appelle aujourd'hui la culture républicaine. Enfin, le parlementarisme de cette République « *radicale* » des années avant la Première Guerre Mondiale, est détesté à cause de son manque d'autorité et son refus de tous les corps intermédiaires. La République « *une et indivisible* » n'est considérée que comme la tyrannie de Francs-Maçons.<sup>80</sup>

Avant la victoire de la Marne en septembre 1914, la situation des troupes françaises dans l'Est et le Nord-Est de Paris était moins que stable. Le 2 septembre, le gouvernement Viviani, accompagné par de nombreux députés et sénateurs, quittait Paris pour s'installer à Bordeaux. Les sessions parlementaires sont ajournées *sine die*. La Croix, qui critique

---

<sup>79</sup> Cf. Les divers articles dans Cent ans d'histoire de la Croix. Colloque sous la direction de René Rémond et Émile Poulat, mars 1987, Centurion Paris 1988.

<sup>80</sup> Cf. La Croix 8.7.1914

vivement la « fuite » des parlementaires<sup>81</sup>, ne cesse d'insister sur la reprise des sessions ordinaires et publiques à Paris « *puisque nous sommes condamnés à subir le Parlement* » ; dans une chambre secrète on craint qu'on ne « *discute les mérites des chefs d'armée et l'utilité de sa discipline* »<sup>82</sup>. De plus, les articles où la Croix compare les vertus et le courage des soldats avec la lassitude des députés « *embusqués* » sont légion, ainsi que ceux où la Croix oppose la discipline et l'autorité dans l'armée à l'anarchie de la Chambre. Cependant, avec la reprise du travail parlementaire en janvier 1915, la Croix commence à trouver de nouveau sa ligne politique entre la censure, l'Union sacrée et sa haine des radicaux.

L'Union sacrée dans le Parlement, c'est pour la Croix d'abord la suppression de l'initiative parlementaire contre les projets du gouvernement. Le projet des socialistes visant une assurance obligatoire contre les accidents du travail ou le contre-projet des socialistes et radicaux sur la recensement de la classe 1917 rivalisant avec celui du ministre de la guerre, Millerand, sont récusés avec indignation :

*« L'union sacrée est gardée avec une vigilance admirable par la partie saine de la Chambre.... Mais ce n'est en vérité pas trop de la vigilance de cette unanimité de bons Français pour la protéger contre ces atteintes mortelles .... »*<sup>83</sup>

Pendant la guerre, toute opposition au gouvernement et tout pluralisme politique devrait être interdit. Un regard plus proche montre pourtant, que la raison profonde de cette attitude n'est autre chose que la vieille méfiance vis-à-vis du parlementarisme moderne : « *Nos sociétés modernes ont étrangement affaibli le principe d'autorité. Le suffrage universel entraîne à flatter l'opinion au lieu de la diriger.* »<sup>84</sup>

De plus, La Croix s'indigne de la qualité morale de la majorité des députés, conséquence logique du fait que cette majorité est socialiste, radical-socialiste ou radicale. Tandis que les députés-soldats socialistes siègent à la Chambre au lieu de se laisser tuer au front, les catholiques brillent, selon La Croix, par leurs sacrifices. Le député catholique de l'Ardèche, de Gailhard-Bancel, qui a deux fils morts au feu, un blessé et le quatrième toujours dans le champs de bataille, sert comme l'idéal d'un patriote vis-à-vis des jeunes députés de la gauche.<sup>85</sup> En outre, lorsque la commission de l'agriculture reprend son travail pour préparer les semailles, le rédacteur responsable pour l'agriculture, Rusticus, décharge tous les préjugés de la France rurale contre les parlementaires « *n'ayant jamais conduit une charrue et plus soucieux de consommer d'innombrables apéritifs à la victoire de nos armes ... que d'y*

---

<sup>81</sup> La Croix 3.9.1914

<sup>82</sup> La Croix 16.12.1914 à propos de la proposition d'un comité secret du député de Monzie.

<sup>83</sup> La Croix 6.4.1915 et 11.3.1915

<sup>84</sup> La Croix 6.3.1915

<sup>85</sup> La Croix 17.3.1915

*coopérer par leur effort personell.* »<sup>86</sup> À cause de cette attitude soupçonneuse, la Croix garde une grande distance vis-à-vis des projets qui tendent à faire réunir les chambres en séances secrètes, elle les voit comme une violation de la constitution :

» *Que les Chambres soient jalouses gardiennes de leur droite de contrôle sur les actes du gouvernement, je puis parfois le regretter, mais je ne saurais contredire ... mais si l'on touche à l'exercice du droit de contrôle de l'électeur sur les actes des députés, la constitution est violée.* »<sup>87</sup>

Évidemment, la Croix dessine l'image d'une France « saine », c'est-à-dire la France rurale, pour le moment encadrée dans une armée disciplinée avec un chef à sa tête et l'oppose à une France décadente des arrivistes dans le camp des radicaux. Lorsque la France « saine » retrouvera après la guerre, qui est pour la Croix une guerre d'une rénovation morale<sup>88</sup>, la majorité dans la Chambre, le parlementarisme atteindra peut-être un nouvel apogée, où « *le pouvoir passait, par un balancement harmonieux, des conservateurs aux libéraux et des libéraux aux conservateurs* ». <sup>89</sup> L'espoir de cette « renaissance » ou « renouvellement » moral exprimé presque jour après jour dans l'éditorial, est à la base d'un changement d'avis en ce qui concerne le système parlementaire à partir de 1916. D'abord, c'est Henry Joly, le président de l'Institut de France, un catholique convaincu mais pas aussi intransigeant qu'un Jean Guiraud, qui a commencé à propager une réforme d'État, qui respecte le parlementarisme, mais donne au président de la République des pouvoirs exécutifs, comme par exemple le droit de dissolution, pour terminer avec l'anarchie parlementaire.<sup>90</sup> Cette orientation nouvelle rapproche la position politique de la Croix au programme du groupe progressiste de la Fédération républicaine, dont le président, Charles Benoist, avait lutté depuis 1905 pour la réforme constitutionnelle.<sup>91</sup> En même temps, Alexandre Millerand, le futur président de la République, esquissait également un programme similaire, qui devrait dissoudre la confusion des pouvoirs publics.

Après les mois difficiles pendant la bataille de Verdun et la crise parlementaire anglaise en décembre 1916, la Croix, et aussi les autres grands journaux anti-blocards de Paris, *l'Écho de Paris*, *le Figaro*, *le Gaulois*, *la République française*, renforcent la propagande pour « *un gouvernement qui agisse* », pour le recrutement des ministres en dehors du parlement, pour une Cour Suprême et pour l'organisation réglée du parlement : « *L'ère de*

---

<sup>86</sup> La Croix 3.5.1915

<sup>87</sup> La Croix 12.10.1915

<sup>88</sup> Cf. La Croix 17.10.1914: « *Avec ses ravages, ses angoisses et ses deuils, avec aussi l'espérance de plus en plus accentuée de la victoire définitive, la guerre nous apporte les plus salutaires leçons de l'hécatombe... contre le matérialisme et l'égoïsme* »

<sup>89</sup> La Croix 25.3.1917

<sup>90</sup> Henry Joly dans la Croix 14.1.1916.

<sup>91</sup> Pour la campagne de Charles Benoist cf. ses Souvenirs, Tome III, p. 348-352.

*l'éloquence est finie, ... celle de l'action commence ... tout le monde sent qu'il nous faut un homme et une tête... ».*<sup>92</sup> Il est pourtant important de se rendre compte, que la revendication d'un homme fort ne représente pas un réveil des tendances boulangistes ou monarchistes, mais bien la volonté de réformer la constitution *au dedans* de l'Etat républicain. Ce développement est en plus confirmé par le programme de la Corporation des publicistes chrétiens, élaboré en décembre 1916 et approuvé par La Croix, qui reprend presque mot par mot le programme politique de la Fédération républicaine de 1908 en ce qui concerne la constitution de l'État.<sup>93</sup>

L'orientation nouvelle de La Croix à l'égard de la République parlementaire est scellée en 1917 par l'influence culturelle des Etats-Unis entrés comme alliés dans la guerre et par la prise de pouvoir de Clemenceau. Malgré son passé blocard et son cabinet de gauche (aucun modéré ou droitier), Clemenceau est soutenu par tous les journaux de la Droite, y compris La Croix, où Guiraud commente la première déclaration ministérielle :

*« Cet homme qui, jadis, a été l'apôtre néfaste du Bloc révolutionnaire, a proclamé, hier, le Bloc national des Français de tous les siècles et de ceux d'aujourd'hui, des Français de tous les partis et de toutes les croyances ... Nous saluons ces efforts visibles ... et sa déclaration ministérielle ».*<sup>94</sup>

Parallèlement, il se constitue, encouragé par La Croix, un nouveau *Groupe indépendant* dans la Chambre, qui se sépare du groupe de la Droite pour donner la confiance à tous ceux, qui continueront la lutte jusqu'au bout *« en dehors de toutes préoccupations de parti »*<sup>95</sup>. Clemenceau incarne ainsi l'autorité tant désirée par La Croix depuis longtemps, il sera le garant d'une République nouvelle marquée par un apaisement religieux et une réforme constitutionnelle : Joseph Denais, conseiller municipal et président d'un comité de l'ALP à Paris avant 1914 et député catholique de Paris à partir de 1919, a esquissé les revendications des catholiques pour la République nouvelle, qu'il baptise la Quatrième, qui sont, au fond, plus constitutionnelles que religieuses.<sup>96</sup> En août 1918, Franc adresse une lettre ouverte à Clemenceau lui demandant l'expansion des missions religieuses à l'étranger, où il dit :

*« Tous les Français patriotes – les catholiques se font un honneur d'en être – admirent la vigueur toute ouvenile avec laquelle vous avez remonté le « cran » national qui ne fut jamais plus merveilleux. »*<sup>97</sup>

---

<sup>92</sup> La Croix 9.12.1916

<sup>93</sup> Le programme reproduit par La Croix 12.12.1916.

<sup>94</sup> La Croix 22.11.1917

<sup>95</sup> Ont signé plusieurs députés de l'ALP et de la Droite : Ancel, Barrès, Bienaimé, Blaisot, Bougère, de Castelnau, de Dion, Engerand, Flandin, Flayelle, Fougère, de Fontaines, Galpin, de Montplanet, Bertrand de Mun, de Monti, Pugliesi-Conti, de Narcay, Viellard, Ybarnégaray. Cf. La Croix 17.11.1917

<sup>96</sup> La Libre Parole 9.9.1918. Denais appartenait à l'aile modérée des catholiques libéraux et siégeait à l'ERD dans la Chambre.

<sup>97</sup> La Croix 27.8.1918.

Le succès du gouvernement autoritaire de Clemenceau dans la deuxième partie de l'année 1918 et l'espoir d'une République nouvelle se mêlent alors à la prise en compte du modèle constitutionnel des États-Unis. En octobre 1918, avec la retraite des troupes allemandes et l'influence culturelle croissante des États-Unis<sup>98</sup>, Paul Feron-Vrau, l'ancien propriétaire de La Croix a rédigé un article, qui marquait l'aboutissement de cette orientation nouvelle de La Croix concernant l'État républicain. Il écrit :

*« La grande République américaine nous a montré comment on peut allier l'autorité et la liberté ... dans cet heureux pays, une cour suprême veille sur les droits des citoyens ... le président jouit d'une très large autorité ... Profitons de cette leçon de la guerre. Pour nos affaires intérieures, sachons organiser l'unité de commandement dans la sagesse et dans la justice. Modifions ... notre Constitution pour la rendre adéquate aux besoins de la France. »*<sup>99</sup>

Certes, il serait très hardi de prétendre que La Croix est « arrivée » complètement dans la République. Jean Guiraud, l'ancien chef de l'Action libérale populaire du Doubs, devenu rédacteur en chef de La Croix, ne se veut pas séparer des catholiques monarchistes et appelle ainsi à la « création d'une large union des catholiques pour défendre leurs droits »<sup>100</sup>, en dehors des partis politiques, bien entendu.<sup>101</sup> Par contre, sur le plan politique il félicite après l'armistice les catholiques dans la Chambre de la formation de l'Entente républicaine démocratique, groupant les progressistes et quelques républicains de gauche ainsi que le groupe indépendant, issu de la Droite catholique.<sup>102</sup> Il est évident que malgré les différences qui existent encore sur la laïcité, La Croix s'est montrée prête à travailler à l'intérieur d'une nouvelle République, dont la culture politique s'orientera plus autour des sacrifices et des leçons de la guerre qu'autour des principes anticléricaux des années 1882 – 1905.<sup>103</sup>

Pour conclure, le grand impact de la guerre et le climat politique se modifiant<sup>104</sup> ont conduit à un changement d'attitude de La Croix vis-à-vis de la République parlementaire. Cependant, il serait trop simpliste de le réduire à l'opposition : journal antirépublicain devenu

---

<sup>98</sup> Cf. André Kaspi, Les soldats américains et la société française, in: Les sociétés européennes dans la Première Guerre mondiale, p 323-332.

<sup>99</sup> La Croix 3.10.1918; Le 17.12.1918 l'intégriste Franc écrit lui-même dans La Croix : « *La Constitution des États-Unis présente sur celles des États de l'Europe, une supériorité indéniable : elle possède en effet le moyen de remédier à l'irresponsabilité et à l'émission de l'autorité, vice principal de nos démocraties occidentales.* »

<sup>100</sup> La Croix 26.11.1918

<sup>101</sup> Cf. ibidem La critique prononcée par Mgr Baudrillart contre « *le Zentrum, parti politique, mais ... domestiqué à l'égard de l'empereur* »

<sup>102</sup> La Croix 31.12.1918

<sup>103</sup> ibidem: Il revendique l'ERD comme « *le grand parti des libertés publiques et de l'union nationale, travaillant ... à la reconstitution politique, économique et sociale de la République.* »

<sup>104</sup> Bien que négligé par ce chapitre, le péril communiste a certainement aussi joué un rôle non négligeable dans la pensée politique de La Croix. Cf. par exemple La Croix 10.11.1917, 8.2.1918.

républicain. La Croix avait gardé avant la guerre une distance prudente et quelquefois méfiante à l'égard de la République parlementaire, mais aussi vis-à-vis de la monarchie, par exemple celle de l'Autriche-Hongrie jugée trop « *josephiniste* ». La victoire de la France a simplement réduit cette distance vis-à-vis de la République parlementaire, et La Croix était prête à collaborer avec des républicains dits nationaux pour établir une République nouvelle, avec une culture politique différente. Le développement de La Croix reflète ainsi l'orientation nouvelle de beaucoup de catholiques et annonce, *grosso modo*, la fin du conflit de « Deux France » et le second ralliement des années 20. Cependant, avec la constitution du Bloc National Républicain par Alexandre Millerand en 1919, bloc orienté plus à gauche ou avec la victoire du cartell de gauche en 1924, La Croix s'est éloignée de temps en temps de la République parlementaire, pour n'y arriver définitivement qu'après la Deuxième Guerre Mondiale.<sup>105</sup>

### IV.3 Les catholiques et les pupilles de la nation

La question des orphelins de la guerre, tôt baptisés « *pupilles de la nation* », a renforcé la collaboration entre l'Eglise catholique et l'Etat. Avec l'augmentation des soldats morts pour la France, la question des orphelins devient de plus en plus urgente et l'élaboration d'un texte de loi indispensable. Par contre, les divers projets élaborés et la discussion dans les chambres montraient que les positions n'avaient pas une base commune, parce que le conflit entre le principe de la laïcité de l'Etat et la revendication d'une subvention des œuvres catholiques, connu depuis longtemps par les débats autour de l'école publique, est resté vivant. Le déroulement du débat et les arguments utilisés par les divers partis sont trop compliqués pour les analyser en détail<sup>106</sup>, et il faut se concentrer sur les points essentiels.

Depuis la discussion au Sénat le 3 mars 1916, le débat se réduisait à la question, si le fond national pour les pupilles de la Nation, inscrit au budget de l'Etat et géré par un comité spécial, pourrait imposer à la famille de l'orphelin un tuteur social, qui aurait le droit de surveiller l'éducation de l'enfant, c'est-à-dire qui pourrait interdire la fréquentation d'une école libre<sup>107</sup>. La proposition de loi du ministre de l'Instruction publique Albert Sarraut prévoyait une coopération étroite entre l'administration départementale et les familles et était

---

<sup>105</sup> cf. Jean-Marie Mayeur, La Croix et la République, in Cent ans d'histoire de la Croix, op. cit., p. 206 - 214

<sup>106</sup> D'un point de vue catholique: J. Nisot, Les Pupilles de la Nation en France, Brüssel 1922, C. Le Gal, Les Pupilles de la nation, Agen 1921 et A. Rivet, Législation sur les pupilles de la nation, Paris 1921.

<sup>107</sup> Pour le suivant Olivier Faron, Les Enfants du Deuil. Orphelins et pupilles de la nation de la première guerre mondiale, 1914-1941, Paris 2001.

considérée même par les progressistes et les catholiques comme libérale. Cependant, après la démission de Sarraut, Léon Bourgeois, le nouveau ministre, proposait une loi beaucoup plus stricte à l'égard des familles, qui donnait presque tout le pouvoir au tuteur social, donc à une fonctionnaire de la préfecture. Du part des catholiques, cette loi est ainsi considérée comme une autre mesure de la laïcisation, dirigée contre l'influence du catholicisme dans la société. De plus, les associations catholiques existantes, fondées pour soutenir les orphelins de la guerre au niveau local ou cantonal, devraient être écartées des conseils départementaux prévus, sans lesquelles pourtant un appui financière n'était pas possible.

Contre cette loi le Cardinal Amette et Jean Guiraud, rédacteur en chef de la Croix, lancèrent un pétitionnement entre avril 1916 et juillet 1917, qui relevait un total de 217.000 signatures.<sup>108</sup> Il visait une interprétation « *loyale et française* » de la loi, c'est-à-dire l'intégration des œuvres diocésaines existantes au fond national, la suppression du tuteur social et la possibilité d'une subvention pour des orphelins fréquentant des collèges ou écoles supérieures libres. La stratégie de Guiraud – mobiliser tout le champ conservateur-catholique dans une opposition de principe contre cette loi pour maintenir en public le catholicisme comme « *Weltanschauung* » – a pourtant échoué. Au début du débat, les deux sénateurs catholiques les plus importantes, Gustave Gustave de Lamarzelle et Emmanuel de Las Cases défendaient les revendications de Guiraud à la tribune du Sénat le 21.3.1916. Pendant le vote final le 29.6.1916 ils votaient cependant, afin de ne pas violer l'Union Sacrée, **pour** la proposition de loi, après qu'elle était amendée par Etienne Flandin (AD), qui voulait réduire le rôle du tuteur social. Comme représentants politiques du catholicisme les deux sénateurs n'ont pas tenu compte de la stratégie de *défense-religieuse*, avisée par Guiraud.

Il est évident, que ce vote devait être expliqué dans le public, surtout dans les journaux catholiques, parce que les revendications de Guiraud comme la participation des associations catholiques dans les conseils départementaux des orphelins de la guerre n'étaient pas du tout satisfaites. De Las Cases déclarait qu'il a été amené de voter **pour** à cause d'une volonté pragmatique de voter la loi assez rapidement et de la confiance dans l'administration républicaine sous l'ombre de l'Union Sacrée<sup>109</sup>. Avec cette vote il se montrait alors prêts de collaborer en tant que sénateur catholique dans le parlementarisme républicaine, il se refusait de persister dans une orthodoxie catholique.

Jean Guiraud, qui représentait en tant que rédacteur en chef de La Croix à partir de 1917 l'intransigeance catholique sous l'*Union Sacrée*, continuait son pétitionnement même

---

<sup>108</sup> Il y avait 5 vagues des pétitions publiées par La Croix 14.9.1916, 29.9.1916, 12.1.1917, 16.2.1917, 13.7.1917.

<sup>109</sup> Cf. *La Croix* 6.7.1916 (article Las Cases) et 7.7.1917 (article Guiraud). Sa vue personnelle dans Las Cases, *Ephémérides*, p. 118.

après le vote du Sénat. De plus, appuyé aussi par la Libre Parole<sup>110</sup>, Guiraud allait dans sa critique des sénateurs catholiques conciliants plus loins que même le clergé le voulait. Le cardinal Amette (Paris) se distançait de Guiraud en février 1917, parce que celui-ci avait accusé de Las Cases et de Larmazelle de trahison<sup>111</sup>. Le jour avant que la proposition de loi votée par le Sénat soit discutée dans la Chambre, Guiraud lance un appel aux députés catholiques de ne pas oublier l'antycléricalisme du gouvernement actuel avec les ministres Bérard et Puech<sup>112</sup>. Pourtant, sa propagande est sans succès : Après avoir critiqué le caractère antifamilial de la loi, Jacques Piou, le leader de l'ALP, vote **pour** la proposition de loi avec le groupe entier, sauf le député Grousseau. Ainsi Piou et l'ALP ont *de facto* prouvé leur adhérence à l'*Union Sacrée* et se sont détachés d'un rassemblement catholique autour de Guiraud et La Croix. Da tentative de Guiraud de mobiliser les catholiques par l'appel à leur „Weltanschauung“ – catholiques d'abord - , comme c'était le cas en 1906 et 1910, subit un échec. Même un journal anticlérical comme *Le Radical* préconisait la „conscience même des adversaires catholiques“, qui auraient voté pour la loi dans l'„intérêt supérieur“<sup>113</sup>.

Votée par le Sénat le 24 juin 1916 (dont les sénateurs catholiques de Lamarzelle et de Las Cases,) et la Chambre le 27 juillet 1917 (dont Jacques Piou et l'abbé Lémire) dans l'esprit de l'Union sacrée, sans changement du texte en faveur du pétitionnement, la loi sur les pupilles de la nation suscita de nouveau l'inquiétude des catholiques quand on nomma le *Conseil supérieur de l'office national des Pupilles de la nation*. Il ne contiendrait aucun représentant de la Droite, en plus, les offices départementaux excluraient toujours les établissements de bienfaisance catholique. Jean Guiraud publie des articles furieux dans La Croix, et beaucoup de catholiques, qui se sont engagés dans ce mouvement, ont été déçus<sup>114</sup>. Enfin, avec le départ de Malvy et le nouveau gouvernement Clemenceau, le conflit se détend : la circulaire du 6.1.1918 permet l'entrée des établissements catholiques au conseil des offices départementaux, et le nouveau ministre de l'intérieur, Laferre, déclare le respect de la croyance des enfants et leurs parents<sup>115</sup>. De plus, en mars 1918 la femme d'Emmanuel de Las Cases est intégrée comme membre permanent de l'office nationale des pupilles de la nation et le juriste et catholique libérale Hébrard de Villeneuve est élu président de cette office.

---

<sup>110</sup> *La Libre Parole* 26.1.1917 und *La Croix* 12.1.1917.

<sup>111</sup> Lettre d' Amette à Guiraud 20.2.1917: „Votre article ... adresse aux sénateurs catholiques des reproches qui dénoncent la mesure ... on ne peut pas les accuser de trahison.“, conservée in : Fonds Guiraud, AN 362 AP 145 Dossier 1.

<sup>112</sup> So in *La Croix* vom 24.7.1917 mit dem Titel *Triste spectacle*.

<sup>113</sup> *Le Radical* vom 25.7. zitiert nach Faron, *Enfants*, S. 106, Guiraud in *La Croix* 25.7. und 28.7.1917.

<sup>114</sup> Par exemple 24.7.1917, 20.11.1917

<sup>115</sup> Le 15.7.1918 dans une séance solennelle au Trocadéro, cf. *La Croix* 16.7.1918.

Dans la question des pupilles de la nation, le champ catholique et conservateur se montrait alors divisé: L'ALP et beaucoup des catholiques libéraux se détachaient de l'intransigeance des intégristes et monarchistes autour de Guiraud. Les effets directs de la guerre, pour ainsi dire, les orphelins, ont provoqué une rupture au sein du catholicisme, après laquelle un catholicisme libéral s'est manifesté. Dans l'intérêt de la responsabilité nationale et morale, des catholiques notoires se sont rapprochés de la République et leurs institutions. En même temps, les républicains, au moins sous le gouvernement Clemenceau, faisaient des concessions importantes aux oeuvres catholiques, pour les intégrer dans la vie sociale.

## **V. Le Pape et la guerre – le grand conflit des catholiques français**

Il n'y a eu aucune autre question pendant la Première Guerre Mondiale qui a tant suscité les cœurs des catholiques français que celle d'action du pape Benoît XV. Puisque le problème a déjà été examiné par plusieurs chercheurs, l'étude suivante se concentrera sur les grands lignes des événements et, encore une fois, sur l'attitude de La Croix.

Le pape Pie X, le prédécesseur de Benoît XV, témoigna à plusieurs reprises, avant 1914, de sa volonté de construire un monde de paix. Pour y arriver il a même participé au combat en faveur du désarmement général avec la protestante fondation Carnegie. Lorsque la guerre éclate, Pie prononce son exhortation *Dum Europa fere omnis*, dans laquelle il ordonne « les catholiques du monde à son (i.e. Dieu) trône de grâces ... afin que la miséricorde de Dieu ... arrête le plus tôt possible les douloureuses pertes de la guerre et qu'il inspire au chefs des nations de former des pensées de paix et non d'affliction. ».<sup>116</sup> L'interprétation donnée à cette exhortation par l'archevêque Amette de Paris est suivi par La Croix : il faut continuer à prier pour la paix, mais en même temps tout catholique français doit s'inscrire à l'armée pour remplir son devoir envers la patrie.<sup>117</sup> Par conséquent, le jour même du déclenchement des luttes armées marquait le début d'un balancement entre la vocation patriote et la fidélité vis-à-vis de la papauté, qui se manifestera pendant toute la période de la guerre.

La mort de Pie X le 20 août 1914 jeta l'Église dans une situation délicate, car il a fallu élire un nouveau pape au milieu d'une guerre européenne. Avec l'élection de Giacomo Della Chiesa comme Pape Benoît XV, un renouveau de la politique papale sembla s'avérer : Benoît, appuyé par l'aile moderniste du Vatican, choisit le cardinal Ferrata comme nouveau

---

<sup>116</sup> Publié par l'Osseratore Romano le 3.8.1914, donc le jour même où l'Allemagne entrait en Belgique.

<sup>117</sup> La Croix 6.8.1914. Cette

secrétaire d'Etat, lui, qui était le nonce à Paris de 1891 à 1896 et qui a pratiqué la politique de ralliement. En conséquence, les catholiques français attendaient une attitude bienveillante du nouveau pape à l'égard de la France<sup>118</sup>. Par contre, dès le 8 septembre, au moment même de la bataille de la Marne, le pape proclame son amour de la paix en demandant aux gouvernements « *d'oublier leurs différends en vue du salut de la société humaine* ». <sup>119</sup> Le pape n'évoque ni le droit international violé par l'invasion allemande, ni la justice ni les crimes commis par les Allemands en Belgique<sup>120</sup>. Les journaux catholiques, et en première ligne La Croix, qui avait déclaré l'attachement au Saint-Siège comme « *le premier principe de ce journal* »<sup>121</sup>, ont des grandes difficultés à expliquer la neutralité du pape.<sup>122</sup> Désormais, on souligne le rôle de la France comme la « *filles ainée* » et la « *nation apôtre* » tant appréciée par tous les papes, pour faire preuve de la bienveillance papale. Pourtant, la publication de l'encyclique du 1<sup>er</sup> novembre 1914 provoqua des nouveaux malentendus et des commentaires méchants du Bonnet Rouge. La Croix s'est rangée sur l'avis du pape en ce qui concerne les quatre points évoqués par le pape comme responsables de la guerre : le défaut de sincère amour entre les hommes, le mépris de l'autorité, l'injustice dans les rapports entre les diverses classes de citoyens, le matérialisme.<sup>123</sup> Mais, comment expliquer cette analyse à la grande majorité de Français convaincus que les Empires Centraux sont les coupables de la guerre ?

Afin d'harmoniser les paroles du pape et la pensée du peuple français, La Croix, et en première ligne le néothomiste Jacques Maritain, ont commencé une campagne antigermanique sans pareille au cours de l'hiver 1914/15. Lors de plusieurs conférences données à l'Institut catholique de Paris et reproduites entièrement par les journaux catholiques, Jacques Maritain essayait de montrer, que l'individualisme et le matérialisme moderne sont issus de la philosophie de Luther et de Kant. L'Allemagne pangermanique aurait encore développé cet égoïsme politique, à la fois pour se débarrasser du droit moral et pour supprimer sa classe ouvrière. Dans ce sens, les paroles du pape, d'apparence neutre, mais *de facto* pas, visaient bien l'Allemagne protestante et prussienne comme le vrai coupable de la guerre.<sup>124</sup> Le développement de cette logique était nécessaire car, non seulement pour La Croix, mais aussi

<sup>118</sup> Annie Lacroix-Riz, *Le Vatican, L'Europe et le Reich de la Première Guerre mondiale à la Guerre froide*, Paris 1996, p. 17sqq.

<sup>119</sup> Reproduit par La Croix, 16.9.1914

<sup>120</sup> Sur les atrocités allemandes et les mythes développés autour d'eux cf. Annette Becker, *La Guerre et la Foi*, p. 27-33 et plus général John N. Horne, *Les mains coupées: „atrocités allemandes“ et opinion française en 1914*. in Jean-Jacques Becker (Hrsg.), *Guerre et Cultures 1914-1919*, Paris 1994, p. 133-146.

<sup>121</sup> La Croix 4.9.1914

<sup>122</sup> C'est pourquoi l'appel du pape est reproduit *sans commentaire* dans La Croix du 12.9.1914

<sup>123</sup> La Croix 17.11.1914.

<sup>124</sup> Cf. La Croix 9.12.1914, 7.1.1915, 3.2.1915. Les catholiques allemands sont d'ailleurs considérés comme trop „prussianisés“ pour être des vrais catholiques. Le philosophe Maritain est converti au catholicisme en 1906, adhère à l' *Action Française* jusqu'à 1927 et se distançait d'elle dans les années 30.

pour beaucoup de catholiques, il était difficile de faire admettre la neutralité du pape parce qu'ils se demandaient comment ils pourraient mener « *la croisade* » contre la barbarie sans l'approbation certaine du « *Père commun des fidèles* ».

Cependant, l'année 1915 constituait sans doute l'étape décisive sur la route d'un écartèlement fatal de l'Église de France et l'opinion publique catholique entre l'obéissance aux directives pontificales et le devoir patriotique. D'abord, la tentative du pape à empêcher l'entrée en guerre d'Italie contre l'Autriche-Hongrie, a provoqué de nouveau des réticences<sup>125</sup>. Pendant plusieurs mois, de janvier à avril 1915<sup>126</sup>, des négociations entre Vienne et Rome sur la question du Trentin ont été maintenues avec l'aide du pape et par l'intermédiaire Mathias Erzberger, député catholique du Zentrum. La Croix essayait de rester calme sur les pourparlers, mais lorsque l'entrée en guerre d'Italie est confirmée, La Croix a félicité l'Italie et conjuré la *Finis Germaniae*.<sup>127</sup> Le désaccord étant manifeste, les rapports entre les catholiques français et le pape devenaient de plus en plus tendus. De plus, malgré le bombardement de la cathédrale de Reims et le torpillage de la Lusitania, Benoît XV n'avait pas prononcé contre l'Empire allemand la condamnation formelle que beaucoup attendaient.

Pendant l'été 1915 l'autorité morale du pape s'est encore affaiblie à cause de la fameuse interview du journaliste français Louis Latapie avec Benoît XV le 21 juin 1915. Latapie, journaliste progressiste à « *La Liberté* » et « *La République française* », posa plusieurs questions sur les crimes commis par les Allemands afin de faire tomber de la bouche du pape une condamnation formelle des atrocités allemandes – tant désirée par les catholiques français. Mais le pape se refusa de répondre en indiquant des crimes et des prises d'otages commis par les Russes et mêmes les Italiens et se garda de condamner un quelconque pays. L'interview provoqua un scandale et l'évêque Gibier de Versailles et le cardinal Amette écrivèrent des lettres à Benoît XV alertant sur le danger de laisser les catholiques français sur l'impression de l'article de Latapie.<sup>128</sup> Par conséquent, ce fut avec soulagement, que la presse catholique française réprima la rectification de l'interview par le Cardinal Gasarri, publiée le 28.6.1914 dans laquelle il nia l'assimilation des crimes des deux camps par le Pape. La Croix et le cardinal Amette soulignèrent que le pape aurait alors montré plusieurs fois son hostilité

---

<sup>125</sup> Italo Garzia, *La Questione Romana durante la Prima Guerra mondiale*, Naples 1981, p. 44-49 et Francis Latour, *Le Saint-Siège et la défense de ses intérêts politico-religieux pendant la Première Guerre mondiale*, *Guerres mondiales* 46 (1996), p. 105-121.

<sup>126</sup> Le pacte de Londres qui a lié l'Italie à l'Entente a été signé le 26.4.1915. Cf. François Latour, *La Papauté et les Problèmes de la Paix pendant la Première Guerre mondiale*, L'Harmattan 1996, 350 p, p. 38.

<sup>127</sup> *La Croix*, 22.5.1915; Des réactions similaires par Gabriel Hanotaux (*Le Figaro* 21.5.15), Arthur Meyer (*Le Gaulois* 21.5.15) et Jean Herbette (*Echo de Paris* 21.5.1915)

<sup>128</sup> Toutes les deux conservées à l'Archivio Segreto Vaticano, cité par Latour p. 93 ; Une copie de lettre du Cardinal Amette se trouve dans les Archives de l'archevêque à Paris et est cité in extenso par Fontana, *Catholiques*, p. 188.

vis-à-vis de l'Allemagne.<sup>129</sup> Pourtant, l'opinion publique, même catholique, ne fut pas convaincue<sup>130</sup> : l'émotion suscitée par l'affaire fut trop vive et on sentit qu'elle avait touché le cœur du conflit entre le catholicisme tout court et le catholicisme français, national et en temps de guerre nationaliste.

Sans se rendre compte de l'état d'esprit nationaliste dans les deux camps, Benoît prononça sa deuxième exhortation le 28 juillet 1915, dans laquelle il précisa son désir et sa volonté de la paix négociée. Par-là il creusa encore le fossé entre lui-même et les fidèles français.<sup>131</sup> Il appela directement les « chefs » des peuples à « *mettre finalement un terme à cette horrible boucherie* » et à « *commencer, avec une volonté sincère, un échange de vues .* » Pour la première fois, le pape abordait ainsi le thème de la négociation, en défendant non seulement les principes de paix de l'Église catholique, mais aussi les « *droits et des justes aspirations des peuples* ». <sup>132</sup> La presse française, en général, pensait que l'attitude du pape appelant à la négociation à un moment où la carte de guerre était globalement favorable aux Empires Centraux, était le signe d'une collusion du Saint-Siège avec eux.<sup>133</sup> Tout en condamnant la pure supposition d'une alliance entre le pape et les Empires Centraux, les cardinaux de Paris, Reims, Bordeaux, Montpellier et Lyon ainsi que la Croix publiaient une interprétation « officielle » de l'appel du pape. S'il parle d'une « *terrible responsabilité* », ce n'est que l'Allemagne qu'il vise, et ainsi « *les aspirations des peuples* » ne sont que les droits de l'Alsace-Lorraine et du Trentin à retourner à leur patrie. Néanmoins, personne pouvait à ce moment-là accepter en totalité ses propositions de paix, les catholiques arrivaient à peine à comprendre sa neutralité souvent jugée comme signe d'indifférence. Le chanoine Collin, l'ex-redacteur en chef du « *Lorrain* » à Metz, constatait : « *Les catholiques français ne sont plus assez romains : ils discutent le pape, ses paroles, ses actes, même ce qu'il n'a pas fait et n'a pas dit* »<sup>134</sup>. Alors que la troisième exhortation du 6.12.1915 porta les mêmes conséquences, c'est-à-dire la critique par tous les belligérants et le désarroi parmi les fidèles, qui tentent de

---

<sup>129</sup> La Croix 29.6.1915, La Semaine religieuse de Paris, 5.7.1915 en rappelant le 40 000 francs donnés par le Pape au Comité de Secours national. Cf. aussi La Croix 4.7.1915 reportant l'entretien de Fernand Laudet avec Benoît XV, où le pape précisait qu'il condamne concrètement les atrocités allemands.

<sup>130</sup> Francis Charmes, Chronique de la Quinzaine, RDDM 1.7.1915, p 238sq.

<sup>131</sup> L'exemple d'un catholique très déçu par le pape est Léon Bloy, Journal t.IV. Au seuil de l'Apocalypse. La porte des humbles, Mercure de France, Paris 1963, 328 p. Un autre d'un catholique anonyme est Le pape et la Guerre, publié en 1916 chez Alcan.

<sup>132</sup> Publié par la Croix 1.8.1915.

<sup>133</sup> cf. les réactions cités Fontana, Catholiques, p. 180-185 et Brigitte Waché, Aspects des relations France-Saint-Siège durant le premier conflit mondial, Revue d'histoire diplomatique 112 (1998), p. 305-326.

<sup>134</sup> La Croix 21.9.1915

défendre le pape sans pourtant obéir à ses propositions, Benoît XV se retira de la vie publique. Il resta silencieux pendant toute l'année 1916.<sup>135</sup>

Si la première année de la guerre a marqué une étape décisive pour la desserage des liens entre les catholiques français et le pape, c'est vraiment l'année 1917 avec la note pontificale de l'août 1917 qui a scellé ce développement. D'abord, il faut se rendre compte que le contexte de la guerre avait profondément changé à ce moment. 1917, l'année trouble, a vu à la fois une extension de la guerre, avec l'entrée en guerre des Etats-Unis après la déclaration de la guerre sous-marine à l'outrance de l'Allemagne, et l'émergence d'un socialisme international. La Russie était déchirée à l'intérieur et presque incapable de continuer la guerre. Le discours du président américain Wilson sur « *la paix sans victoire* » (22.1.1917), la conférence socialiste internationale de Stockholm et la déclaration du député catholique Erzberger sur une paix « *sans indemnité ni annexion* » témoignaient d'une volonté étendue de terminer la guerre. Les grèves et les mutineries partout en Europe montraient de plus un relâchement général.

La peur de l'extension du socialisme et la volonté d'arrêter « *la boucherie* » ont finalement encouragé Benoît XV à agir : Pour la première fois depuis le début de la guerre il propose des bases précises sur lesquelles il eût été possible de discuter et sur lesquelles il serait possible de garantir une sécurité réelle dans le monde d'après-guerre. La note du 9 août 1917, rendue publique le 16, rappelle le rôle du médiateur et non pas d'arbitre assumé par le pape dans sa volonté de promouvoir la paix.<sup>136</sup> Mais, voulant « *descendre à des propositions concrètes* », il propose cinq conditions principales : la liberté des mers, des réparations en justice et équité, la restitution réciproque des territoires actuellement occupés, l'examen des questions territoriales en tenant compte des aspirations des peuples, la Cour internationale de justice arbitrale. Le lendemain de la publication, les journaux catholiques reproduisent la note sans commentaire. Tandis que les journaux laïques, comme *Le Temps*, ou anticléricaux, comme *La Dépêche de Toulouse*, accusent le pape de la « *bochophilie* », les catholiques français se donnent de la peine pour comprendre la position du pape<sup>137</sup>. S'ils accueillent les idées de la « *suprématie du droit* », la proposition d'un Cour d'arbitrage et la diminution des

---

<sup>135</sup> Dans son allocution au consistoire le 6 décembre 1915, le pape disait : « *Que dire de la difficulté croissante des communications entre nous et le monde catholique, qui nous a mis dans un si grand embarras pour arriver à porter sur les événements un jugement complet et exact qui nous eût été cependant si utile* » reproduit par La Revue du clergé français, 1.1.1916. Pour les relations tendues entre le Pape et les catholiques français pendant l'année 1916 cf. l'analyse de Fontana, *Catholiques*, 192 – 197 et Paul Christophe, Les „silences“ de Benoît XV. durant la Grande Guerre. L'attitude du pape au crible de l'opinion française d'après les Carnets du Cardinal Baudrillart, *Mélanges de Science religieuse* 52 (1995), p. 25-63.

<sup>136</sup> Cette argumentation est reprise par l'Abbé Thellier de Poncheville, *l'Action du pape pendant la guerre*, « *Frères d'Armes* », Paris 1919, 47 p, p. 35 pour la défense du pape.

<sup>137</sup> *Le Temps* 18.9.1917, *La Dépêche de Toulouse* 18.9.1917. Pour une vue plus générale cf. Martin Spahn, *Die päpstliche Friedensvermittlung*, Flugschriften des „Tag“, Berlin 1919, p. 94sq.

armements, ils ne peuvent pas accepter une discussion sur l'Alsace-Lorraine annexée indûment par l'Allemagne. De plus, la note pontificale ne contient aucun mot sur la responsabilité des Empires Centraux au début de la guerre.<sup>138</sup>

Pertinax, de l'Écho de Paris, est le premier à déclarer : « *la note pontificale tire toute sa valeur du magistère moral qui appartient au Saint-Siège. Mais en déviant sur le plan du pur opportunisme politique, elle perd cette valeur* »<sup>139</sup>. Une semaine plus tard, le cardinal de Cabrières, évêque de Montpellier, avoue : « *Même chez nous, chez les fils soumis et reconnaissants du souverain pontife, il a paru impossible d'accueillir, dans son sens et avec sa portée actuelle, une exhortation si paternelle...* »<sup>140</sup> Et c'est bien un ecclésiastique qui parle ! Franc, dans la Croix est plus réservé que Pertinax, mais évoque aussi l'impossibilité de suivre le pape, parce que « *chaque nation défend ses intérêts vitaux* »<sup>141</sup>, c'est-à-dire : avec l'appui des Américains la France doit aller jusqu'au bout. La désobéissance à l'égard du pape par les catholiques français est presque générale. Par contre, plusieurs journalistes catholiques s'efforcent de montrer, en reprenant l'argumentation de l'année 1915, que la position du pape est ouvertement pro-française dans toute la note. Ainsi Bernard Sienne, le correspondant de La Croix à Rome, insiste que dans la note pontificale il n'y a rien « *qui contredise nos grandes revendications* ». <sup>142</sup> De plus, Yves de la Brière, rédacteur en chef du journal jésuite « *Les Etudes* », rédige un grand article essayant de remettre les choses en place. D'abord, il souligne que la note pontificale ne prétendait pas du tout constituer un jugement doctrinal sur les responsabilités de la guerre. « *Réclamer des anathèmes, si justifiés soient-ils, dans une offre de médiation, équivaut à une méprise radicale sur le caractère essentiel d'une médiation diplomatique* ». <sup>143</sup> Ensuite, il montre que l'invocation des « *aspirations des peuples* » était vraiment un coup dur pour l'Empire en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine et ouvrait le retour des provinces perdues à la France dans le droit international.<sup>144</sup>

Pourtant, l'apologie du pape par le père de la Brière révèle à la fin de l'article une attitude, qui marque vraiment le réveil d'un catholicisme « libéral » et l'abandon d'un ultramontanisme aveugle au sein des plus fidèles des catholiques : Il écrit :

---

<sup>138</sup> Une analyse exemplaire d'un point de vue libéral-classique est fournie par Charles Benoist, Chronique de quinzaine, Revue des Deux Mondes 1.9.1917, p. 231 – 239.

<sup>139</sup> L'Écho de Paris, 17.8.1917

<sup>140</sup> L'Écho de Paris 28.8.1917. L'étude classique sur les semaines religieuses et l'offre de paix est de Pierre Renouvin, L'Épiscopat français devant l'offre de paix du Saint-Siège (août 1917), dans Mélanges offerts à G. Jacquomyus, Bruxelles 1968, p. 551 – 561. Seulement 12 évêques sont favorables au pape !

<sup>141</sup> La Croix 17.8.1917.

<sup>142</sup> La Croix 21.8.1917. La même tentative par Joseph Denais, dans la Libre Parole 17.8.1917.

<sup>143</sup> Les Études 5.9.1917.

<sup>144</sup> Ibidem et Henri Collin, in La Croix 23.8.1917.

« Évidemment, les chefs d'États belligérants qui ont juste guerre ont le droit de ne pas agréer l'offre de médiation pontificale si après mûr examen, ils croient, en conscience, avoir des raisons très graves de ne pas tenir pour opportunes, pour efficaces ... les solutions préconisées par l'auguste médiateur. Beaucoup sont fermement convaincus ... que ... les alliés pourront imposer à leurs adversaires ... des conditions beaucoup plus conformes à la justice, des garanties beaucoup plus durables pour la paix... Voilà un point de vue légitime ».

L'importance de cette déclaration ne peut être suréstimée. Le père de la Brière a repris l'argumentation des catholiques libéraux, comme Julien de Narfon dans *Le Figaro*, rappelant que le pape n'est pas infaillible ou impeccable en politique et que tous les documents pontificaux ne contraignent pas de la même manière.<sup>145</sup> Il a distingué par conséquent entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle du pape et il s'est montré, sans doute, « *français d'abord* ». Or, cette distinction entre *spiritualia* et *temporalia*, champs de bataille connus dans l'histoire de l'Occident, était de nouveau développée par les catholiques libéraux autour de Montalembert au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, mais presque abandonnée par l'intégrisme catholique des années entre la Séparation et la Première Guerre Mondiale. De la Brière et avec lui *La Croix*<sup>146</sup>, *La Libre Parole*, *L'Ouest Éclair*, *Le Correspondant* etc. ont ainsi « retrouvé » une tradition libérale, qui, sans être gallicane, témoigne d'une certaine indépendance vis-à-vis du pape dans les affaires qui touchent la vie même de la nation.<sup>147</sup>

Les raisons pour cette attitude à l'égard de la note pontificale, qui, d'ailleurs, est restée sans réponse de la part du gouvernement français, s'expliquent à la fois par la guerre même et par un développement qui avait commencé bien avant 1914, à savoir la pénétration de la pensée catholique française par le nationalisme. *La Croix*, n'a-t-elle pas critiqué le militarisme de la Ligue des Patriotes et jugé sa manifestation auprès de la statue de Strasbourg « *ridicule* » en 1887, pour saluer le retour du même mouvement et son leader, Déroulède en 1905 ?<sup>148</sup> Ce « *nationalist revival* » dans la France d'après l'affaire Dreyfus, décrit par Eugen Weber<sup>149</sup>, a sûrement beaucoup contribué à la péripétie du catholicisme français pendant la guerre. Après la guerre, Maurice Vaussard, écrivain catholique de la nuance chrétienne-démocrate, a proposé une même analyse. Pour lui, le nationalisme, « *la plus redoutable perversion des temps modernes* », est à l'origine de l'incompréhension réciproque entre

---

<sup>145</sup> *Le Figaro* 16.8.1917.

<sup>146</sup> *La Croix* reste pourtant le journal le plus fidèle au pape en montrant dans plusieurs articles la note favorable à la France. Cf. *La Croix* 8.9.1917.

<sup>147</sup> Même la très intégriste *Revue pratique d'apologétique* du 1.9.1917 refuse la note du pape et considère comme légitime de continuer la lutte.

<sup>148</sup> *La Croix* 16.7.1887, et 7.11.1905; cité par Charles Monsch, *La Croix et le nationalisme (1883 – 1917)*, in *Cent ans d'histoire de La Croix*, op. cit., p. 215 – 226, p. 218.

<sup>149</sup> Eugen Weber, *The Nationalist Revival in France*, 1962 ?????

catholiques français et le pape.<sup>150</sup> Il n'y avait que peu des catholiques qui acceptaient la note papale, comme l'abbé Lemire<sup>151</sup>, tandis que la majorité des catholiques abandonnent la position ultramontaine, qui avait caractérisé le catholicisme français d'avant-guerre. Prenons l'exemple d'un entrepreneur catholique et futur ministre, Auguste Isaac, président de la Fédération républicaine entre 1921 et 1924: Par ses lettres et ses carnets on peut retracer presque jour par jour son éloignement de la politique papale<sup>152</sup>. D'autre part, Charles Maurras, nationaliste intransigeant mais aussi positiviste clairvoyant, s'est efforcé malgré ses convictions nationalistes de défendre les diverses interventions pontificales jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1917.<sup>153</sup> Pour lui, la papauté exerce un ministère international et reste la seule institution encore vivante qui représente l'ancien esprit civilisateur de l'Europe avant la Révolution tant détestée. Elle seule est capable de refaire l'unité de l'Europe. Par contre, Maurras a cessé de suivre le pape en août 1917 et a rejeté toute initiative de paix avant la victoire.

L'apogée de ce développement est atteint avec le fameux *Non possumus* du père Sertillanges, donné avec l'aval du Cardinal Amette, le 10 décembre 1917 à l'église Sainte-Madeleine à Paris. Bien que rendant hommage aux « *intentions pacifiques du pape* », le père affirme nettement : « *Très Saint-Père, nous ne pouvons pas, pour l'instant, retenir vos appels de paix.* »<sup>154</sup> Le discours fut édité par la maison Bloud et Gay, celle même qui diffusait les publications du Comité catholique de propagande française à l'étranger, et accueilli très favorablement par la presse catholique<sup>155</sup>. Un ecclésiastique non négligeable, soutenu par son archevêque, a été ainsi conforme avec la devise du nouveau gouvernement Clemenceau : poursuivre la guerre jusqu'au bout, et en plein désaccord avec son chef suprême. Apparemment, accueillir favorablement les propositions du pape eût été passer pour de mauvais Français et mettre en question l'Union sacrée, prélude de la rentrée tant attendue des catholiques dans la vie civique.

<sup>150</sup> Maurice Vaussard, *Enquête sur le nationalisme*, 1925, p.401, où il décrit « *le recouvrement insensible de l'idée catholique par l'idée nationale* ».

<sup>151</sup> Mayeur, Abbé Lemire, S. 527.

<sup>152</sup> Cf. sa lettre à Cochin du 12.11.1918: „*La lettre du pape en 1917 restera un document fâcheux qui ne fera pas honneur à son auteur. Notre instinct national ne nous a pas trompés en nous disant de n'en pas tenir compte*“, cité par Mayeur, in: *Chrétiens*, p. 163. Une réaction pareille chez le catholique belge Baron Beyens : „*En résumé, belges ou français, les catholiques dévoués au Saint-Siège levalent sur le Vatican, dès les premiers mois de la guerre, des regards chargés d'une pénible déception...*“, in *La mort de Benoît XV*, RDDM 15.12.1926, p. 853-874. Dans ses carnets Isaac parle d'abord des „*certaines imperfections*“ (8.4.1917, *Journal*, p. 288), mais ensuite d'une « *abuse* » de la neutralité papale (19.8.1917, *Journal*, p. 297): „*C'est gênant, pour un catholique, d'avoir à reconnaître que, dans un conflit historique de cette importance, l'opinion du pape n'est pas la plus sensée.*“

<sup>153</sup> Ses articles ont été réunis et édités en 1917 sous le titre *Le Pape, la guerre et la paix*, Nouvelle Librairie Nationale, 1917, 267 p.

<sup>154</sup> cf. F. Siccardo, 1917, *La Guerre, la Paix et le Pape* dans une service du P. Sertillanges, *Mots, les langages du politique*, 1990, p. 102 – 116.

<sup>155</sup> En particulier l'Écho de Paris et le Correspondant.

Or, cette orientation nouvelle du catholicisme français, partagée et par la hiérarchie et par laïques, s'est associée à la complaisance d'une majorité croissante des républicains orthodoxes, qui estimaient que, pour des raisons politiques, le rétablissement des relations diplomatiques de la France avec le Saint-Siège était dans l'intérêt national du pays. Revendiquée avec force par les catholiques depuis le début de la guerre, l'ambassade au Vatican était jugée raisonnable, parmi d'autres, par Fernand Laudet, directeur de la Revue hebdomadaire, Lazare Weiler, député républicain de la Charente et, enfin, par Anatole de Monzie, député radical-socialiste du Lot.<sup>156</sup> Aussi Clemenceau, jamais favorable à la rupture, et Poincaré ont témoigné leur désir de rétablir les relations diplomatiques.<sup>157</sup> Sans doute, il y a ici un rapprochement de positions, qui menait directement à l'alliance du Bloc National avant les élections 1919. Auguste Isaac, catholique convaincu et engagé dans le mouvement familial, est la preuve personnifiée de ce développement. Attaché à l'Action libérale populaire avant la guerre, il fonda une organisation pronataliste, La Plus Grande Famille, en 1917. Ayant perdu deux fils aux champs de bataille, il refusa vivement l'offre du pape<sup>158</sup>, et s'engagea après la guerre pour l'intégration des catholiques dans le Bloc National Républicain, et plus tard, dans la Fédération républicaine, dont il fut le président de 1922 à 24.

## **VI. Conclusion**

Le chapitre précédent a montré que la Première Guerre Mondiale était la principale responsable d'un rapprochement entre les catholiques français et la République laïque, qui annonçait le « *second ralliement* » dans les premières années de l'après guerre et qui était la condition préalable à la genèse d'une Droite modérée en France. Et dans les réalisations concrètes de l'Union sacrée et dans le comportement politique des catholiques se sont manifestées la volonté et la capacité des « *Deux France* », séparées depuis 1904, de collaborer ensemble à la défense nationale. Certes, il ne faut pas oublier les limites de cette réconciliation, qui n'ont pas fait l'objet de cette étude : D'un côté, l'anticléricalisme ne disparaît pas durant le conflit, la « *rumeur infâme* » contre les prêtres « *embusqués* »,

---

<sup>156</sup> Son livre Rome sans Canossa. La Diplomatie de la Présence, 1918 ????

<sup>157</sup> Cf. Becker, Clemenceau, et Poincaré, Mémoires, t.V., op.cit., p. 469 – 475.

<sup>158</sup> Cf. sa lettre à Cochin 12.11.1918: „La lettre du pape en 1917 restera un document fâcheux qui ne fera pas honneur à son auteur. Notre instinct national ne nous a pas trompés en nous disant de n'en pas tenir compte », cité par Mayeur, in Chrétiens, op. cit., p. 163.

répandue dans le relais traditionnel de l'anticléricisme (cabarets, auberges etc.) aboutit à l'amendement Sixte-Quenin en février 1917. D'autre côté, les catholiques, soucieux de profiter du réveil religieux, revendiquaient la présence officielle des membres du gouvernement aux prières publiques et la consécration de la France au Sacré-Cœur, symbolisée par l'apposition du cœur du Christ entouré d'épines sur le blanc du drapeau national.<sup>159</sup> Tandis que la gauche croit la laïcité menacée et se mobilise contre les « *cléricaux* », ceux-ci se sentent persécutés par les préfets interdisant les cérémonies publiques en faveur du Sacré-Cœur. Par contre, la majorité des catholiques se montre modérée, et vis-à-vis de la résurgence de l'anticléricisme<sup>160</sup> et vis-à-vis du culte de Sacré-Cœur. En continuant la convergence du nationalisme et du catholicisme, incarnée par des militaires éminents comme le Général de Castelnau ou des politiciens comme Auguste Isaac, les « nouveaux catholiques » ne mettent plus en cause le régime victorieux et se contentent, tôt amalgamés avec des républicains nationaux dans une chambre « *bleu-horizon* », de la fête nationale de Jeanne d'Arc<sup>161</sup>, qui est devenue, à partir du juin 1920, la véritable figure symbolique de cette France réconciliée du Bloc national des années 1919 – 1924.

---

<sup>159</sup> Cf. Mayeur, catholicisme, op.cit., p. 386 – 388, et Le Sacré-Cœur ??????

<sup>160</sup> Jacques Piou avait déclaré lors du vote de l'amendement Sixte-Quenin : « *On viole l'Union sacrée contre nous, mais nous y resterons fidèles.* » cf. Le Correspondant 5.2.1917

<sup>161</sup> Cf. Gerd Krumeich, Jeanne d'Arc ????